



4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

MARDI 9 AVRIL, AIX-LES-BAINS - MERCREDI 10 AVRIL, METZ-TESSY



gnaie

La gestion de l'eau de demain

**Pour une adaptation
durable des services**

4^e journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN

Pour une adaptation durable des services

Mardi 9 avril 2013 – Centre des Congrès, Aix-les-bains (73)

Mercredi 10 avril 2013 – Salle d'animation de la mairie, Metz-Tessy (74)

Organismes partenaires :



Sommaire

Avant-propos

Programme de la conférence

Textes des interventions

L'anticipation pour une gestion durable des SYSTEMES d'eau et d'assainissement

mardi 9 avril 2013, à Aix-les-bains----- 8

L'optimisation et la gestion durable des SERVICES d'eau et d'assainissement

mercredi 10 avril 2013, à Metz-Tessy----- 56

Références----- 110

L'anticipation pour une gestion durable des systèmes d'eau et d'assainissement

1. L'adaptation au changement climatique
Georges-Marie SAULNIER, *Université de Savoie*----- 10
2. Faire face aux nouveaux enjeux de ressources et de besoins –
Territoire du SCoT Métropole Savoie
Stéphane LASCOURS, *Conseil Général de la Savoie*----- 16
3. Le Grenelle 2, le SDAGE et autres outils réglementaires pour anticiper sur le
changement global
Jean-Marc PILLOT, *Agence de l'Eau RMC*----- 22
4. La gestion patrimoniale du réseau d'eau potable à Aix-les-Bains
Philippe MICHAL, *Ville d'Aix-les-Bains*----- 34

5. Capitaliser les connaissances de nos ressources et de nos patrimoines –
un investissement efficace et durable
Philippe GAMEN et Magali PINSON,
Communauté de Communes du Cœur des Bauges (73)----- 42
6. La prise de compétence Eau Potable aujourd'hui -
les outils à mettre en place
Bernard GAUD et Bernard JOUVENOZ,
Communauté de Communes du Genevois (74)----- 48

L'optimisation et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement

7. Panorama des évolutions et défis des services d'eau
Christophe WITTNER, *UMR Irstea-Enges GESTE Strasbourg*----- 58
8. Gestion durable des services d'eau et d'assainissement
Fabien ABAD, *Agence de l'Eau RMC*----- 66
9. La révision des schémas directeurs d'assainissement -
l'occasion d'une vision plus durable de l'assainissement
Jean-Philippe BOIS, *Conseil Général de la Haute-Savoie*
Fabrice GALLOTTA, *Communauté de Communes du pays de Seyssel (74)*---- 78
10. L'optimisation des services d'eau et d'assainissement -
les économies de fonctionnement
Yves BERTHIER et Benoit SORNICLE, *Syndicat Intercommunal eau potable de
la région du Thiers (73)*
Fabrice CONSIGLIO, *IDE Consultant*----- 88
11. L'adaptation de la tarification de l'eau comme résultat d'une gouvernance
d'agglomération
Denis BRONDEL, *Chambéry Métropole*----- 98

Avant-Propos

Contexte et thématique – adaptation et gestion durable

Chacun peut aujourd'hui faire le constat des contraintes qui pèsent sur notre environnement : ressource en eau fragile et menacée par les changements climatiques, territoires en développement, environnement à préserver, ceci dans un contexte économique délicat aussi bien pour les collectivités que pour les ménages.

Le défi de l'adaptation de la gestion des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement apparaît donc essentiel.

Des solutions existent et elles nécessitent des adaptations rapides des services, de leurs outils et de leurs stratégies d'investissement et de fonctionnement.

C'est le thème que nous vous proposons d'aborder, avec deux clés d'entrée :

Comment aller vers des systèmes d'eau et d'assainissement durables, c'est-à-dire des systèmes maîtrisés et connus, évolutifs et adaptatifs ?

Nous l'aborderons le 9 avril.

Comment évoluer vers une gestion durable des services ? Cela passe par une bonne gouvernance et une optimisation des services, une gestion patrimoniale et une tarification adaptée, ce qui sera développé le 10 avril.

Objectif

Un des objectifs des journées est de proposer des éléments d'ouverture aux élus des deux Savoie, non spécialistes de la gestion de l'eau, et de développer une culture partagée avec les responsables techniques.

En effet, les thèmes abordés sont également du ressort d'une certaine culture des politiques territoriales, de la gestion de l'eau et du développement durable. Leur application passe nécessairement par une appropriation et une intégration dans les stratégies générales des décideurs. Au-delà des conférences, l'objectif de ces rencontres est donc de disposer de temps pour favoriser les échanges. C'est pourquoi, nous vous proposons deux journées successives, avec des après-midis de visites sur Aix-les-Bains, mardi 9, et Metz-Tessy et Annecy, mercredi 10.

Programme

Mardi 9 avril 2013

L'ANTICIPATION POUR UNE GESTION DURABLE DES SYSTEMES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

08h30 Accueil

09h00 Ouverture

Renaud BERETTI, *1^{er} adjoint au maire d'Aix-les-Bains*
Jean-Pierre BURDIN, *Conseiller général du canton de St-Alban-Leysse, Département de la Savoie, et Vice-président de Chambéry-Métropole*
Pierre LOSSERAND, *Conseiller Général du Canton de Faverges, Département de la Haute-Savoie*

09h20 L'adaptation au changement climatique

Georges-Marie SAULNIER, *Université de Savoie*

09h50 Faire face aux nouveaux enjeux de ressources et de besoins – Territoire du SCoT Métropole Savoie

Stéphane LASCOURS, *Conseil Général de la Savoie*

10h10 Le Grenelle 2, le SDAGE et autres outils réglementaires pour anticiper sur le changement global

Jean-Marc PILLOT, *Agence de l'Eau RMC*

10h30 Pause

11h00 La gestion patrimoniale des réseaux d'eau

Philippe MICHAL, *Ville d'Aix-les-Bains(73)*

11h30 Capitaliser les connaissances de nos ressources et de nos patrimoines – un investissement efficace et durable

Philippe GAMEN et Magali PINSON, *Communauté de Communes du Cœur des Bauges (73)*

12h00 La prise de compétence Eau Potable aujourd'hui - les outils à mettre en place

Bernard GAUD et Bernard JOUVENOZ, *Communauté de Communes du Genevois (74)*

12h30 DISCUSSIONS AVEC L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS

12h50 Déjeuner

14h30 Visites sur Aix-les-Bains

- Un chantier de changement de branchements en plomb et cadrage juridique – Ville d'Aix-les-Bains
- Un « Serious game » pour l'adaptation des services d'eau et d'assainissement au changement climatique – EDYTEM, Université de Savoie

Mercredi 10 avril 2013

L'OPTIMISATION ET LA GESTION DURABLE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

08h30 Accueil

09h00 Ouverture

Ségolène GUICHARD, *Maire de Metz-Tessy*
François MOGENET, *Vice-président du Département de la Haute-Savoie*
Jean-Pierre BURDIN, *Conseiller général de Savoie, Maire de Bassens et Vice-président de Chambéry-Métropole*

09h20 Panorama des évolutions et défis des services d'eau

Christophe WITTNER, *UMR Irstea-Engees GESTE Strasbourg*

09h50 Gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Fabien ABAD, *Agence de l'Eau RMC*

10h20 Pause

10h50 La révision des schémas directeurs d'assainissement - l'occasion d'une vision plus durable de l'assainissement

Jean-Philippe BOIS, *Conseil Général de la Haute-Savoie*
Fabrice GALLOTTA, *Communauté de Communes du pays de Seyssel (74)*

11h25 L'optimisation des services d'eau et d'assainissement - les économies de fonctionnement

Yves BERTHIER et Benoit SORNICLÉ, *Syndicat Intercommunal eau potable de la région du Thiers (73)*
Fabrice CONSIGLIO, *IDE Consultant*

12h00 L'adaptation de la tarification de l'eau comme résultat d'une gouvernance d'agglomération

Denis BRONDEL, *Chambéry Métropole (73)*

12h30 DISCUSSIONS AVEC L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS

12h50 Déjeuner

14h30 Visites sur l'agglomération d'Annecy

-La station d'épuration du SILA et le programme d'action pour une gestion durable de l'assainissement
-La gestion du patrimoine eau potable de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy

Textes des interventions

Mardi 9 avril 2013 – Aix-les-Bains (73)

L'anticipation pour une gestion durable des SYSTEMES d'eau et d'assainissement

L'adaptation au changement climatique

Georges-Marie SAULNIER, Université de Savoie

L'adaptation au changement climatique

Georges-Marie SAULNIER, Université de Savoie, Laboratoire Edytem

Les évolutions climatiques sont certaines et sont déjà à l'œuvre. Si l'origine anthropique du réchauffement des températures est encore questionnée par certains, la constatation de ce réchauffement, particulièrement intense dans l'Arc Alpin, ne l'est plus.

Le débat a donc mûri : d'un questionnement sur l'existence même de ce réchauffement puis d'un questionnement sur la possibilité de réduire significativement ce réchauffement, nous sommes arrivés maintenant à la question de notre adaptation à ce réchauffement. Il devient en effet très judicieux de se poser la question de la vulnérabilité des modes d'organisation et de développement de nos sociétés et territoires à ces évolutions climatiques.

En effet, si nos territoires alpins sont et resteront privilégiés en terme de quantité d'eau disponible pour nos usages, la disponibilité de ces ressources en eaux à chaque moment de l'année est en cours de modification sous l'effet des modifications des stocks d'eau neigeux et des régimes hydrologiques. Or nombre de modèles économiques dépendent de près ou de loin de la disponibilité des ressources en eaux : développements urbain/rural et eau potable, agriculture de montagne, hydroélectricité, tourisme, etc. Et rien ne permet aujourd'hui de garantir que le partage de la ressource en eaux tel que pratiqué actuellement sera encore le plus pertinent dans les années à venir.

Plutôt que d'envisager les impacts des évolutions climatiques comme une contrainte et un risque dont nous avons reculé le temps de la prise en compte jusqu'à la limite, il peut sembler davantage opportun de réfléchir à la façon d'anticiper les conséquences de ces évolutions climatiques amenées à durer encore longtemps et à la façon d'en tirer parti tout en diminuant les conséquences potentiellement négatives.

Il est possible de construire des outils contribuant à une gestion intégrée de la ressource en eaux et de son partage entre les différents usages et les différents acteurs. Ces outils peuvent permettre d'anticiper les crises

à court et moyen terme (sécheresse, inadéquation des ressources disponibles par rapport aux besoins). Ces outils peuvent également contribuer très en amont aux choix des scénarios de développements socio-économiques de nos territoires compatibles avec l'évolution probable des ressources en eaux dans les années et décennies à venir. Or anticiper et prévoir sont, comme par le passé, des facteurs de succès.

Par contre, la mise en œuvre de ces outils comme contribution à une gestion intégrée et aux choix des scénarios de développement ne devrait pas être cantonnée à titre expérimental dans les milieux de la recherche et universitaire. Plusieurs régions de l'Arc Alpin dans les pays limitrophes ont déjà initié cette mise en œuvre opérationnelle dans le cadre de partenariat milieux de la recherche / décideurs-gestionnaires / monde entrepreneurial. Une piste de réflexion pour nos territoires savoyards...

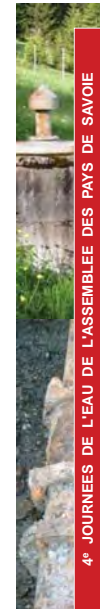


LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN
Pour une adaptation durable des services

4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

L'adaptation au changement climatique

Georges-Marie SAULNIER
CNRS, Univ. Savoie, EDYTEM



Un réseau d'acteurs



UNIVERSITE
CHAMBERY
ANNECY
SAVOIE



SAVOIE
CONSEIL
GENERAL



Montagne
Vivante
Alpages, Eaux et Forêts



Compagnie Nationale du Rhône
L'ENERGIE A L'ETAT PUR



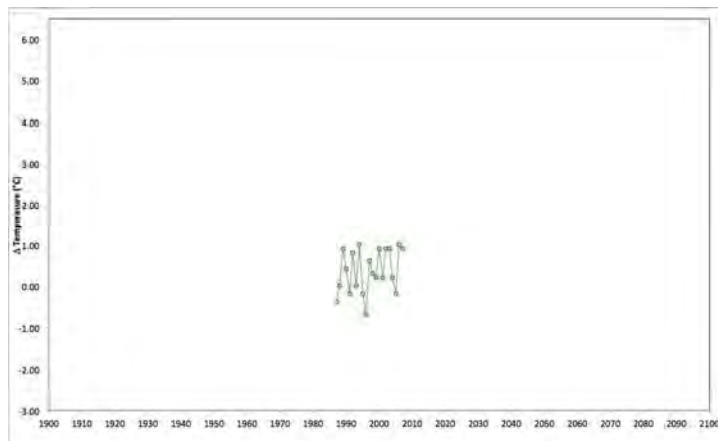
asters
Compagnie des
Eaux de Savoie



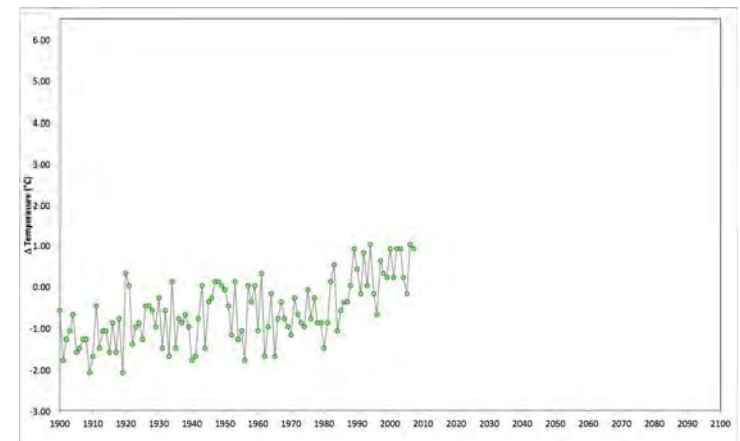
megeve



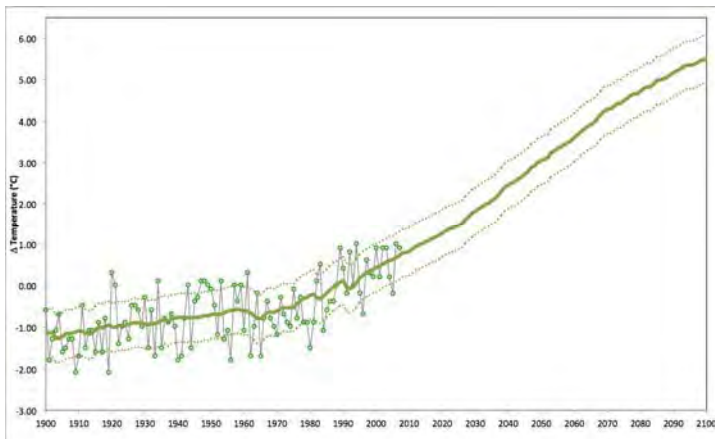
Adaptation pour quels changements?



Adaptation pour quels changements?



Adaptation pour quels changements?

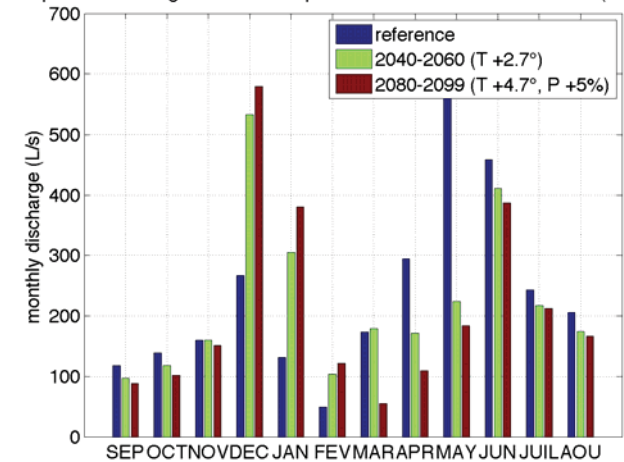


LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Quelles conséquences?

Impacts des changements climatiques sur les écoulements de surface (Glappet)

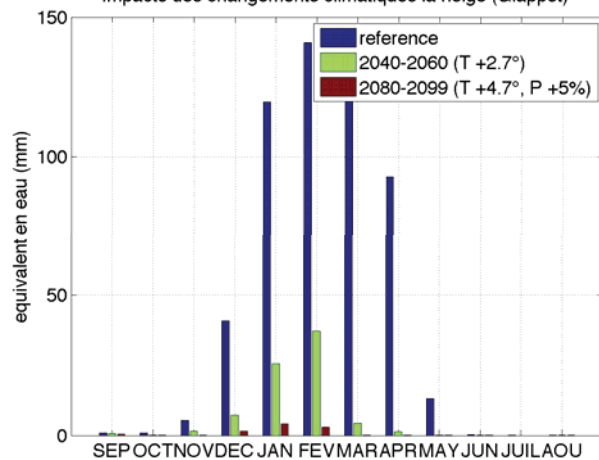


LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Quelles conséquences?

Impacts des changements climatiques la neige (Glappet)



LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Quelles conséquences?

- Grande sensibilité du cycle hydrologique aux CC à nos altitudes
- Des opportunités
- Des contraintes

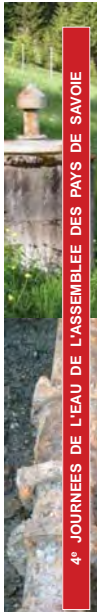
Quelles vulnérabilités
des modes de développement socio-économiques
de nos territoires?

Plusieurs modèles économiques dépendent de la disponibilité de la ressource eau:
Eau potable, agriculture, hydro-électricité, tourisme, ...

Bilans besoins-ressources variables selon les endroits et les saisons

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



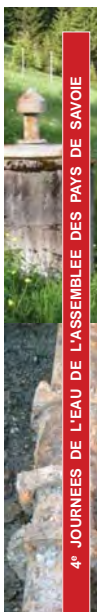
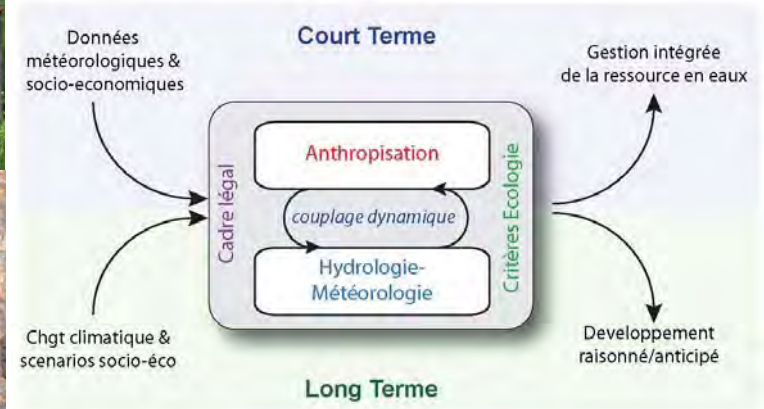
Adaptation?

Rapport du Conseil Economique pour le Développement Durable (février 2010):

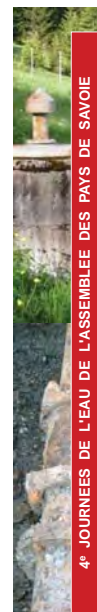
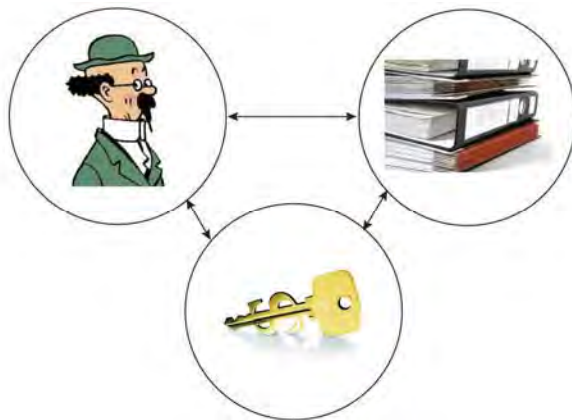
« l'ensemble des **évolutions d'organisation**, de localisation et de techniques que les sociétés devront opérer pour **limiter les impacts négatifs** de ces changements et **maximiser leurs effets bénéfiques** »



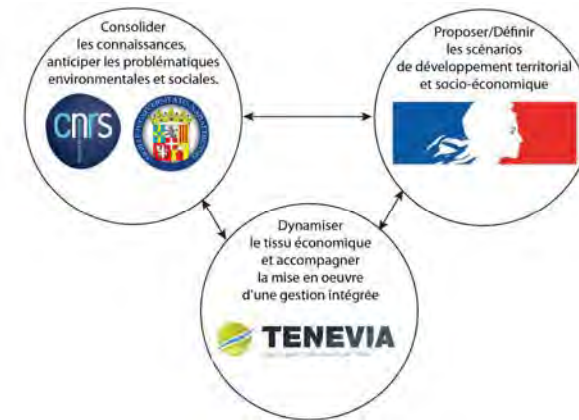
Comment choisir une stratégie d'adaptation?



Quels partenariats pour l'adaptation de nos territoires ?



Quels partenariats pour l'adaptation de nos territoires ?



Faire face aux nouveaux enjeux de ressources et de besoins territoire du SCoT Métropole Savoie

Stéphane LASCOURS, Conseil Général de la Savoie

Faire face aux nouveaux enjeux de ressources et de besoins territoire du SCoT Métropole Savoie

Stéphane LASCOURS, Conseil Général de la Savoie

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur couvert par le SCoT Métropole Savoie, couvrant les agglomérations d'Aix les Bains et Chambéry, constitue un enjeu majeur des décennies à venir pour les 2/3 de la population savoyarde qui sont concentrés sur ce territoire.

Le Conseil Général de la Savoie, en partenariat avec les deux Communautés d'agglomérations a engagé en 2009 une synthèse des connaissances acquises lors de l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable sur ce territoire.

Cette analyse a été réalisée sur les 102 communes de ce territoire depuis la Chautagne et l'Albanais jusqu'à la Combe de Savoie. Les collectivités ont été regroupées en 26 aires d'alimentation et des bilans ressources / besoins ont été établis dans différentes situations pour chacune :

- Situation actuelle
- Situation future (augmentation de population)
- Situation future avec perte de 50% des ressources gravitaires,
- Situation de crise (perte du point d'eau).

L'étude démontre, si l'on excepte des évènements particuliers (pollutions, cyanobactéries, aléas géologiques...), que la balance globale ressources-besoins est respectée en situation actuelle et en situation future, mais qu'elle est menacée si l'on tient compte d'une diminution des ressources gravitaires disponibles pour l'alimentation en eau potable.

Si aucune difficulté majeure d'approvisionnement n'a pour l'instant été constatée, certains secteurs arrivent en limite et ne doivent leur mise à l'équilibre qu'à des apports extérieurs. En situation future, et selon les projections d'évolution de la population de ce territoire, des zones devraient se retrouver en déséquilibre si une large mutualisation de la ressource n'est pas mise en œuvre, mutualisation indissociable d'un important mouvement de regroupement des services de distribution d'eau potable.

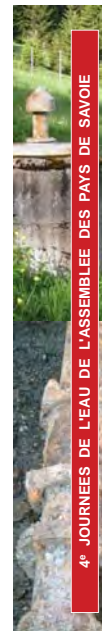
Le partage de la ressource, s'il est déjà pratiqué dans de nombreux secteurs, peut, et doit donc encore être amélioré pour permettre une utilisation plus rationnelle de l'eau sur le territoire.



4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

Faire face aux nouveaux enjeux de ressources et de besoins Territoire du SCoT Métropole Savoie

Stéphane LASCOURS
Conseil général de la Savoie



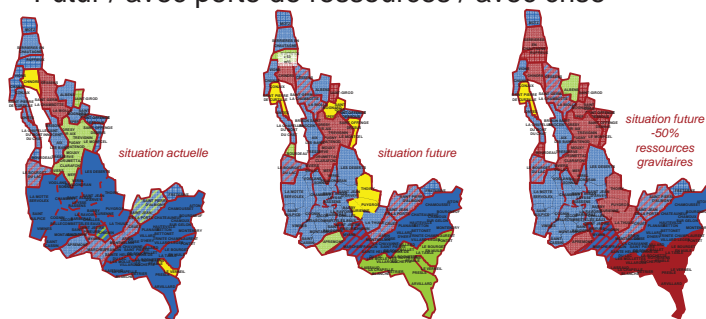
Constat

- Des diagnostics locaux
- Des problématiques partagées
- Pas de cohérence à grande échelle

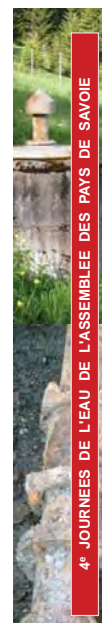


Méthodologie

- Bilans ressources/besoins
 - Actuel
 - Futur / avec perte de ressources / avec crise

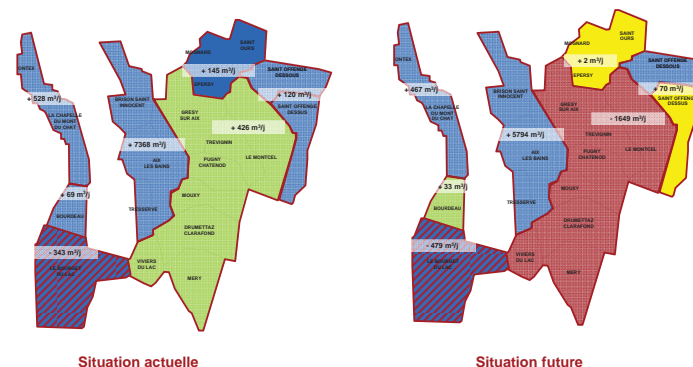


Bilans ■ Excédentaire (Moins de 80% de la ressource utilisée) ■ Limité (Entre 80 et 90% de la ressource utilisée) ■ Équilibré (Entre 90 et 100% de la ressource utilisée) ■ Déficitaire (Besoins supérieurs aux ressources)



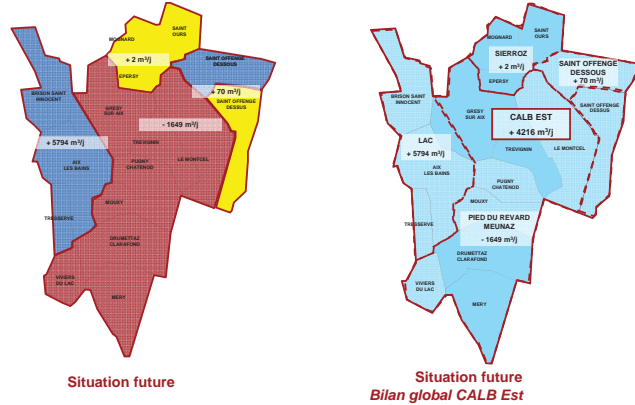
Une ressource suffisante mais...

- Aixois

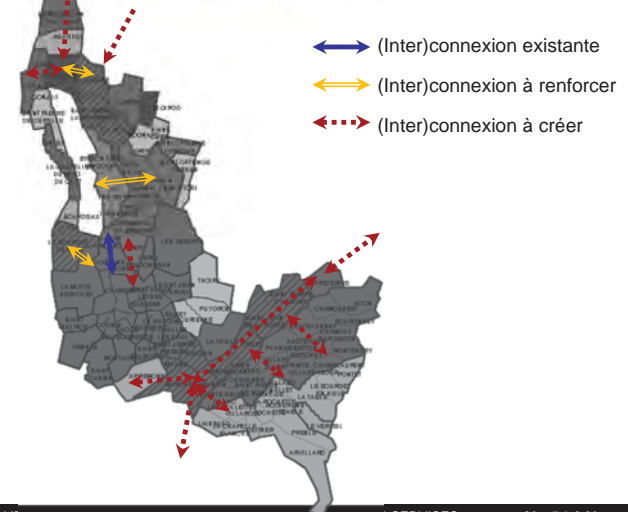


...une ressource à partager

Aixois



Stratégie de partage



En résumé

- Globalement le territoire ne manque pas d'eau...
- ... mais la sécurisation est inégalement assurée, voire inexistante
- La problématique eau potable dépasse les limites des gestionnaires actuels

Construire un projet commun

- Définir les périmètres pertinents
- Consolider les connaissances : modélisation, dimensionnement des installations
- Evaluer l'intérêt d'une gestion intercommunale intégrale

Le Grenelle 2, le SDAGE et autres outils réglementaires pour anticiper sur le changement global

Jean-Marc PILLOT, Agence de l'Eau RMC

Le Grenelle 2, le SDAGE et autres outils réglementaires pour anticiper le changement global

Jean-Marc PILLOT, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

1. SDAGE Rhône Méditerranée et éléments de contexte réglementaire

Le SDAGE Rhône Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009 fixe à l'horizon 2015 pour les 2/3 des masses d'eau du bassin un objectif de bon état à la fois quantitatif et qualitatif. Cet objectif concerne l'ensemble des milieux (lacs, cours d'eau, nappes phréatiques, ...) et est le meilleur garant d'une ressource en eau préservée permettant de répondre de façon durable aux besoins des divers usages de l'eau.

Par ailleurs, la satisfaction de ces usages de l'eau est explicitement prise en compte par le SDAGE et en considérant l'ensemble des réalités socio-économiques des territoires.

De façon explicite le SDAGE promeut une véritable adéquation entre aménagement des territoires et gestion des ressources en eau ; sur ce point les Schémas de Cohérence Territoriale doivent être rendus compatibles avec le SDAGE.

L'orientation fondamentale n°7 relative au bon état quantitatif de la ressource en eau incite à la mise en œuvre d'une gestion durable de notre patrimoine « eau », démarche qui doit intégrer des incidences possibles d'un changement climatique.

Il est observé aujourd'hui dans le bassin Rhône Méditerranée, y compris en région Rhône Alpes, des situations d'inadéquation entre la disponibilité de la ressource et les besoins locaux ; besoins en eau se traduisant par une pression des prélèvements mettant en question la gestion équilibrée des hydrosystèmes et l'atteinte de leur objectif de bon état quantitatif.

Dans ce contexte, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement) conduit les collectivités disposant des compétences eau et/ou assainissement à mettre en œuvre une gestion durable de leur patrimoine, en adéquation avec des objectifs de préservation de la ressource d'une part, et de qualité de services rendus aux usagers dans des conditions économiques adéquates d'autre part.

Cette loi impose ainsi de façon précise aux collectivités gérant des services d'eau et d'assainissement de disposer de moyens de connaissance de leur patrimoine et de suivi du fonctionnement de leurs infrastructures, et de planifier leurs investissements, afin de répondre aux enjeux techniques, financiers et sociaux de cette gestion.

Un décret d'application de cette loi fixe par ailleurs un objectif minimum de rendement des réseaux de distribution d'eau potable, conduisant pour une majorité des collectivités à réaliser des travaux d'économie d'eau.

Cet objectif d'économie fait bien évidemment écho au plan national d'adaptation au changement climatique publié en juillet 2011 avec un objectif d'économie d'eau de 20% sur les prélèvements d'ici 2020.

2. Les enjeux concrets d'une gestion patrimoniale

La loi Grenelle 2 invite donc les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale, en vue notamment de limiter les pertes en eau des réseaux. En France, ces pertes représentent environ 1,3 milliards de m³, soit environ 22 % des volumes prélevés en moyenne annuelle.

Pour atteindre cet objectif d'économie d'eau, les collectivités doivent établir un inventaire détaillé de leur patrimoine, équiper leurs réseaux et ouvrages de moyens de suivi de l'exploitation et de contrôle, planifier les travaux de renouvellement et d'amélioration, et définir le cadre financier de cette gestion (amortissement, tarification de l'eau et/ou de l'assainissement, ...).

Aujourd'hui, à l'échelle du bassin RM, les missions relevant de la compétence eau potable sont prises en charge à l'échelle communale pour 44 % des communes (48% pour la compétence assainissement). Ces communes représentent près du 1/4 de la population. Elles sont, à plus de 80%, celles de moins de 3 000 habitants, et donc très majoritairement des communes rurales isolées.

Ainsi, même si l'intercommunalité autour d'EPCI progresse ces dernières années notamment en Pays de Savoie, on relève un nombre relatif encore trop faible de services d'eau et d'assainissement intercommunaux d'une part, et d'organisation structurée ayant une visibilité précise de leurs pratiques d'amortissement et de programmation du renouvellement des ouvrages d'autre part.

La mise en œuvre d'une gestion patrimoniale constitue un enjeu majeur : elle interroge à la fois les conditions de gouvernance locale pertinente pour piloter les services, et la structuration de ces mêmes services (moyens et compétences humaines).

Elle nécessite d'établir une tarification bien conçue pour parvenir à un recouvrement durable des coûts, c'est-à-dire assurer la viabilité financière, indispensable condition de la pérennité des services.

C'est ce cadre qui permettra aux collectivités d'investir à bon escient et d'anticiper les évolutions de leurs territoires.

3. La réponse du 10ème programme de l'Agence de l'eau (2013-2018)

Le 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'eau (2013-2018), baptisé « Sauvons l'eau ! », permettra de poursuivre la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée pour atteindre le bon état des milieux aquatiques. Parmi ses priorités figure

l'économie de 20 Mm³ d'eau /an afin de préserver ou retrouver l'équilibre quantitatif de la ressource.

Mais ce programme d'action affiche aussi des moyens financiers à la hauteur de cette ambition afin d'accompagner efficacement les collectivités. En particulier près de 100 M€ /an d'aide sont dédiés aux communes rurales.

Au titre de cet accompagnement, l'accent est mis sur la gestion durable des services, avec le financement de la réalisation des inventaires de patrimoines, de schémas, d'études sur l'évolution des services et de leur tarification.

L'Agence participe également aux investissements de travaux d'amélioration et de renouvellement des réseaux d'eau pour atteindre le rendement minimum de distribution imposé par la réglementation, mais surtout comme gage d'une gestion durable de la ressource en eau et de la satisfaction de l'ensemble des besoins en eau exprimés.

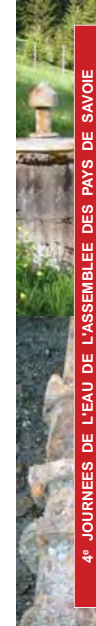


4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

Le Grenelle 2, le SDAGE et autres outils réglementaires pour anticiper le changement global

Jean-Marc PILLOT

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



Le cadre général de la gestion de l'eau

- Le SDAGE Rhône Méditerranée (2009)
L'orientation fondamentale 7 sur la ressource en eau
La situation de la ressource en Rhône-Alpes
- La Loi Grenelle 2 (2010)
La gestion patrimoniale (article 161)
Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
- Le programme d'intervention de l'agence de l'eau (2013-2018)
Priorités et accompagnement financier des collectivités

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



La portée du SDAGE Rhône Méditerranée

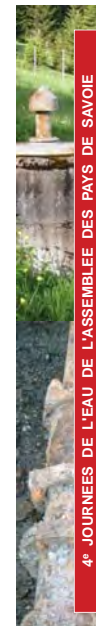
- Répond aux ambitions de la DCE et du Grenelle de l'environnement
- Outil d'une politique commune à tous les acteurs
- Principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- Légitimité politique et portée juridique

Objectifs:

Prévenir la détérioration de l'état des eaux
principe de « non dégradation »

Atteindre le bon état en 2015 (reports de délais possibles)

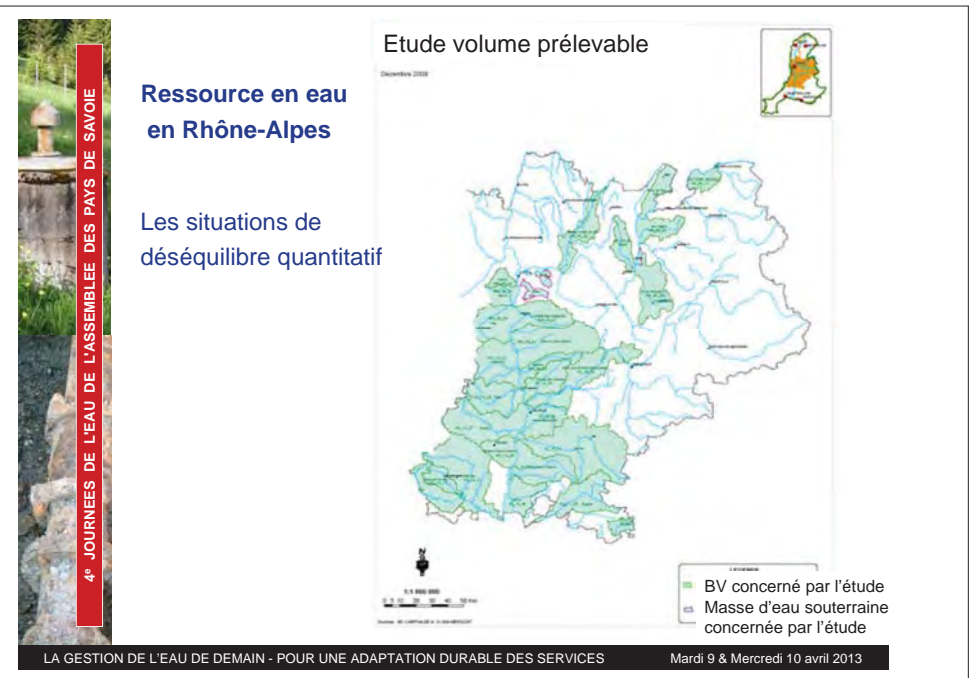
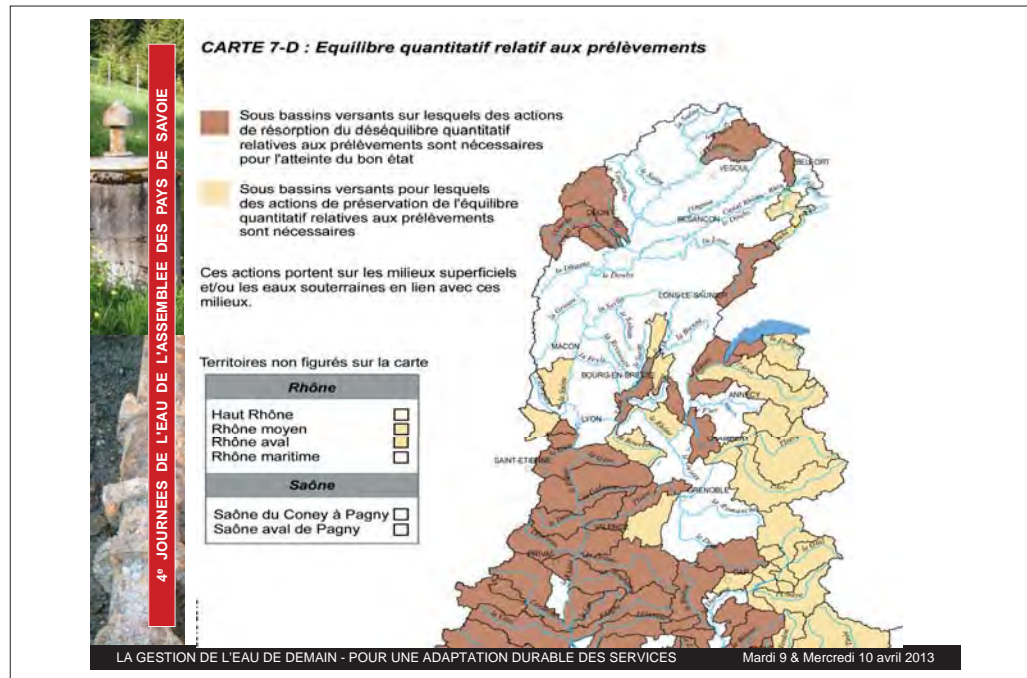
LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



Le SDAGE RM: l'orientation fondamentale n°7

- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource et en anticipant l'avenir
- La recherche de l'équilibre entre la disponibilité de la ressource et la demande en eau doit passer prioritairement par la responsabilisation de tous (économies d'eau, maîtrise des prélèvements, optimisation des infrastructures existantes).
- Développer une vision prospective (climat, activités, ..)

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



4^e JOURNÉES DE L'EAU DE L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Éléments du patrimoine des collectivités

- Un premier équipement pratiquement achevé avec un patrimoine sur les bassins R-M et C :
 - 181 000 km de réseaux AEP et 86 000 km de réseaux d'assainissement
 - desservant près de 15,6 M d'habitants en pointe
- Exploité par plus de 10 000 services d'AEP et d'Asst
- Prix moyen de l'eau et de l'assainissement collectif : 3,62 € TTC/m³
- Le constat d'un rendement moyen des réseaux AEP de l'ordre de 72%

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

4^e JOURNÉES DE L'EAU DE L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Intercommunalité et patrimoine des collectivités

Quelques chiffres (bassins R-M et C):

- > 90% des communes appartiennent à un EPCI
- 4 800 services AEP pour 8 200 communes
- 5 600 services Assainissement pour 7 100 communes
- ~ 83% des SPEA comptent < 3 000 habitants
- Le taux de renouvellement du patrimoine constaté est faible avec un taux de 0,7% /an

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Éléments du patrimoine des collectivités (2)

- Ce taux de renouvellement du patrimoine de 0,7% /an conduit à une durée de renouvellement de 145 ans à effort constant et pour une valeur estimée à neuf
 - du patrimoine Assainissement de 33 à 49 Md€
 - et du patrimoine AEP de 36 à 53 Md€
- En sachant que :
 - 17 % de collectivités indiquent ne pas renouveler
 - près de la moitié des services ne connaissent pas les pratiques d'amortissement
 - les 2/3 des services n'ont pas de plan de renouvellement
- En général, les services planifient peu la gestion de leur patrimoine en eau et assainissement

Éléments sur le patrimoine des collectivités (3)

Données « 2005 »
part des consommations non facturées



Données « 2008 »

6 Md m³ prélevés pour AEP Ventes AEP : 4,5 Md m³
Pertes en réseaux : 1,3 Md m³ soit 22% des volumes prélevés
Pour 54% des collectivités: pertes = 20% à 50% des volumes

La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (Loi Grenelle 2)

Des ambitions nouvelles :

- mettre en œuvre une gestion patrimoniale des infrastructures d'eau potable
- s'inscrire dans un contexte d'évolution climatique
- Disposer de réseaux durables (qualité)
- Mettre en place une gestion performante et patrimoniale (mieux gérer pour moins investir)
- Assurer une capacité financière pour le renouvellement (en particulier dans les communes rurales)

La Loi Grenelle 2: Les dispositions de l'article 161 (1)

En priorité réduire les pertes en réseaux d'eau

- Établir, avant fin 2013, un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau
- Tenir des objectifs de performance pour la réduction des pertes en réseaux fixés par décret en fonction des caractéristiques du service et de la ressource
- En cas de perte excessive, définir un plan d'actions, comprenant s'il y a lieu un projet de programme pluriannuel d'amélioration du réseau d'eau (réparation de fuites, ...)



La Loi Grenelle 2: Les dispositions de l'article 161 (2)

Si ce rendement du réseau est insuffisant, et en l'absence de plan d'action établi au 31/12/2015

- engagement de la collectivité à le mettre en œuvre,
- majoration x 2 du taux de la redevance de prélèvement / AEP par l'agence de l'eau (à partir de l'exercice 2017)

Un décret daté du 27 janvier 2012 précise ces éléments



La Loi Grenelle 2: Les dispositions de l'article 161 (2)

Exemple d'application du décret sur la redevance de prélèvement - usage AEP

Le taux de cette redevance est en 2013 (et jusqu'en 2018) de 46,60 € / 1000 m3

(il était de 42,90€ / 1000m3 en 2012)

Pour une collectivité de 1 000 habitants déclarant un volume facturé annuel de 55 000m3 (150 l/j/hbt – moyenne nationale)

la redevance de prélèvement –usage AEP - acquittée est de # 2 550 €



La Loi Grenelle 2: Les dispositions de l'article 161 (3)

Objectif porteur d'innovation et de développement

- Détection, évaluation de l'état des réseaux (techniques non destructives)
- Métrologie : le « comptage intelligent » pour un suivi en temps réel (compteurs, sectorisation, télétransmission et traitement de données)
- Techniques de réparation en site urbain (travaux sans tranchées)



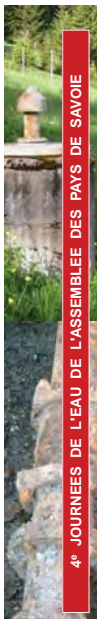
La Loi Grenelle 2: Le décret du 27 janvier 2012 (1)

Article 1:

Précise le contenu attendu du descriptif des infrastructures:

- plan des réseaux,
- localisation et type des dispositifs généraux de mesures,
- inventaire : mention des linéaires, année ou à défaut période de pose, informations sur les matériaux utilisés et les diamètres

Ces descriptifs sont mis à jour et complétés chaque année en prenant en compte les travaux réalisés ainsi que les données acquises pendant l'année



La Loi Grenelle 2: Le décret du 27 janvier 2012 (2)

Rendement du réseau de distribution AEP:
objectif de performance fixé à 85% (valeur plancher)
si 85% non atteint, cet objectif est calculé comme:
- 65 % + 1/5 indice linéaire de consommation(ilc)*
- ou lorsque les prélèvements sont > 2 M m3/an
70 % + 1/5 indice linéaire de consommation

* ilc = V moyen consommé m3 /j (v facturé + besoins du service)
divisé par le linéaire réseau en km (hors branchements)

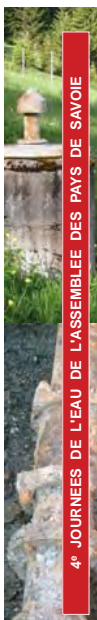


La Loi Grenelle 2: Le décret du 27 janvier 2012 (3)

Les estimations de l'ASTEE montrent au niveau national que cet objectif de performance ne serait pas atteint par:

- 18 % des services AEP ruraux
- 20 % des services AEP péri urbains
- 27 % des services AEP urbains

services qui seraient donc soumis à l'établissement d'un plan d'action



La Loi Grenelle 2: Le décret du 27 janvier 2012 (4)

Le plan d'action attendu doit concerner :

- Plan de contrôle des compteurs abonnés
- Équipement du réseau pour détecter les fuites
- Études et localisation des fuites
- Campagne de recherches de fuites
- Gestion prévisionnelle : identification des secteurs à problème
- Programme de travaux d'amélioration des réseaux
- Programme de renouvellement



La Loi Grenelle 2 et la gestion patrimoniale

Au-delà de ce plan d'action, l'ambition de cette loi est bien d'inciter à mettre en place une gestion patrimoniale du service qui doit conduire à une amélioration continue du service rendu aux usagers

Exemple des différentes étapes à construire :

- Initial : le diagnostic, l'inventaire - quelles données, et avec quels outils
- Court terme (1 à 2 ans)
surveillance des prélèvements, des pressions, des compteurs
recherche de fuite dirigée, localisation et réparation
- Moyen terme (3 à 5 ans) =
adaptation des équipements, des compteurs, sectorisation
gestion des pressions
analyse des défaillances, stratégie de renouvellement
- Long terme (> 5 ans) =
renouvellement préventif des équipements, canalisations ..

Les dispositions en matière de transparence et d'information des usagers

- Loi Grenelle 2
 - Le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (RPQS)
 - Le rapportage des données dans l'observatoire des services sur la base d'un ensemble d'indicateurs
- Loi Warsmann 17/05/2011 et décret 24/09/2012
 - à compter du 1^{er}/07/2013, le SPEA a l'obligation d'informer les abonnés lorsque la consommation dépasse 2 x volume habituel (en moyenne sur 3 ans)

Le cadre général de la gestion de l'eau

- Le Plan national d'adaptation au changement climatique
 - publié le 20/07/2011
 - promeut les économies d'eau sur les prélèvements à hauteur de 20% d'ici 2020

Le programme d'action de l'agence de l'eau 2013-2018 « sauvons l'eau » (1)

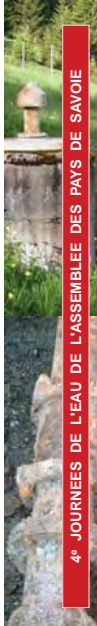
Une politique d'intervention structurée autour de 4 piliers :

- contribuer à la mise en œuvre des SDAGE RM et Corse
- accompagner la mise en œuvre de la réglementation et des programmes nationaux dans le domaine de l'eau
- assurer une **gestion durable du patrimoine** des services d'eau et d'assainissement et de leurs performances,
- accompagner l'adaptation des territoires face aux enjeux émergents

Le programme d'action de l'agence de l'eau 2013-2018 « sauvons l'eau » (2)

Les interventions dans le domaine de la gestion de la ressource et de l'eau potable, et de l'assainissement :

- Les actions de connaissance (inventaire, diagnostic, schéma, étude sur la gestion des services ...) financées à un taux de 50% de subvention
- **Les économies d'eau sur les territoires prioritaires** l'objectif de résultat du programme est de 20 Mm³/an financées à un taux de 50% de subvention
- Le renouvellement des ouvrages (solidarité urbain-rural) financé à un taux de 30% de subvention



Le programme d'action de l'agence de l'eau 2013-2018 « sauvons l'eau » (3)

L'évolution des taux de redevance pour les collectivités :

			(2012)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Alimentation en eau potable (€/1000 m3)	Zones non déficitaires	Eaux sup	22,88	26,91	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00
		Eaux sout	42,90	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60	46,60
	Zones en déficit	Eaux sup	42,90	55,28					
		Eaux sout	57,20	64,58	68,31	68,31	68,31	68,31	68,31
Pollution domestique (€/m3)			0,22	0,28	0,28	0,29	0,31	0,31	0,31
Modernisation des réseaux de collecte (€/m3)			0,15	0,15	0,15	0,155	0,16	0,16	0,16

La gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Philippe MICHAL, Ville d'Aix-les-Bains (73)



LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN
Pour une adaptation durable des services

4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

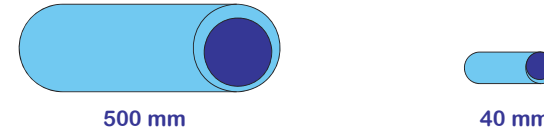
La gestion patrimoniale du réseau d'eau potable à Aix-les-Bains

Philippe MICHAL, Ville d'Aix-les-Bains



LE RÉSEAU D'EAU POTABLE A AIX

➔ 170 Km de canalisations de diamètre entre:



Soit un aller-retour Aix-Les-Bains / Genève



MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

2

LE RÉSEAU D'EAU POTABLE A AIX

➔ 17 000 branchements

dont #1000 branchements qui dépassent la valeur de 10 micro g/l, valeur réglementaire 25/12/2013 (Décret 2001-1220),

20% des branchements présentent une concentration, au 1^{er} jet, supérieure à 50 micro g/l (valeur réglementaire avant 25/12/2001)



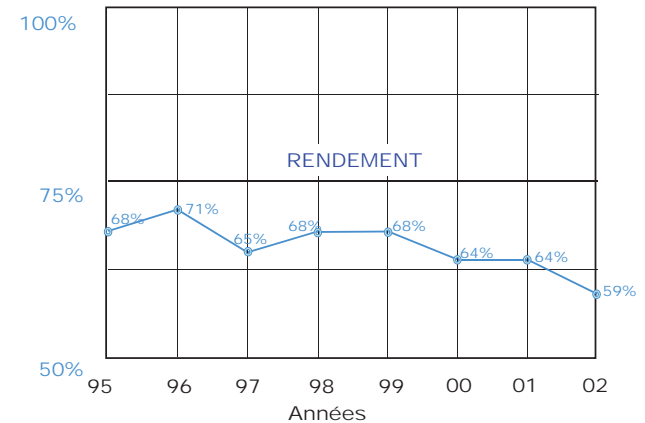
MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

3

UN DOUBLE CONSTAT

• Un rendement insuffisant qui décroît



MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

4

UN DOUBLE CONSTAT

- Une augmentation des casses et des réparations avec les interruptions associées de distribution



"Mercredi 16 novembre 2005 vers 22 heures, les 3000 habitants des secteurs de Lafin et de Saint-Simon ont été privés d'eau suite à une rupture partielle de la canalisation en fonte grise d'un diamètre de 200mm qui les alimente ».



45 km de canalisations ont été affectées depuis 10 ans d'au moins d'une fuite réparée.



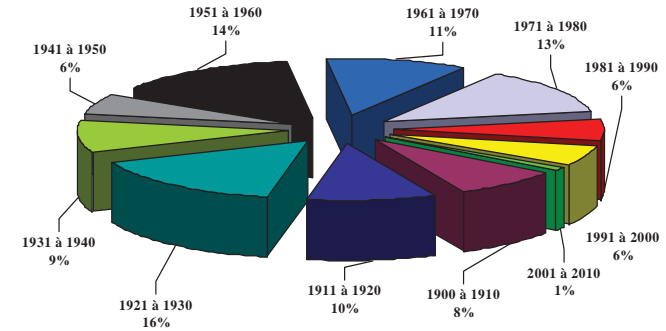
MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

5

UN PATRIMOINE VEILLISSANT

REPARTITION PAR TRANCHES D'AGE DES CANALISATIONS SUR AIX



#49% avant 1951



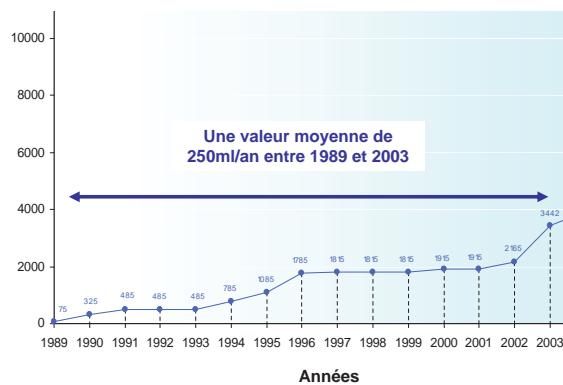
MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

6

UN RENOUVELLEMENT INSUFFISANT

Valeurs cumulées de renouvellement en m



MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

7

2004: MISE EN PLACE D'UNE GESTION PATRIMONIALE

DEUX « FORUM CITOYEN » EN 2004 ET 2006 ONT PERMIS :

- DE FAIRE ACCEPTER UNE POLITIQUE DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU
- D'INSTAURER UNE SURTAXE DU PRIX DE L'EAU POUR FINANCER CETTE GESTION (0.49€/m³ valeur 2013)
- D'ACCOMPAGNER LES TRAVAUX D'UNE CHARTE « QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES CHANTIERS»
- D'INSTITUER UNE COMMISSION LOCALE (EXTRAMUNICIPALE) DE L'EAU POUR SUIVRE CETTE GESTION



MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

8

LE BILAN TRAVAUX

Année	linéaire des conduites renouvelées (mètres)	n° de branchements renouvelés
2005- 2006	3784	202
2007	2053	136
2008	1005	43
2009	1139	63
2010	1498	107
2011	2296	117
2012	2768	178
TOTAL	14543	846

#9% du réseau renouvelé, pour un montant total de travaux (canalisations + branchements) de 7 062 361€TC.

Un ratio cout pour les canalisations de # 300€ H.T./ml (travaux) et de #400€ H.T. (travaux+ M.O.E., C.S.P.S., géomètre, huissier, etc.)



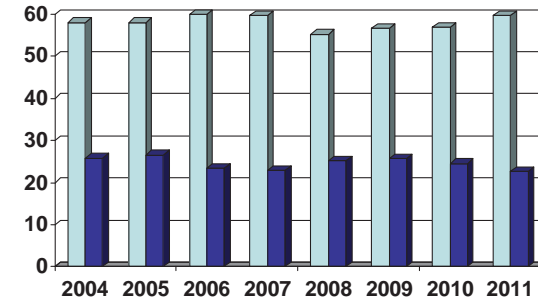
MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

9

LES RESULTATS QUANTITATIFS

Rendement net exprimé en %
ILP en m³/j/km



□ rendement net ■ indice linéaire de perte



MICHAL 2013

LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'EAU POTABLE A AIX LES BAINS

10



P.MICHAL2006

Dans le courant du mois d'août dernier, le rationnement de l'eau à la population a failli devenir obligatoire, et c'est grâce à la parfaite entente de notre service de voirie avec celui de la Compagnie des eaux qu'il a été possible de faire face aux exigences de toutes les consommations, mais au prix de vives inquiétudes que des pluies bienfaisantes sont venues dissiper, bien que nullement souhaitées.

« L'eau distribuée dans une ville, n'y a été amenée en général qu'aux prix de sacrifices considérables; en conséquence, il ne faut pas la gaspiller et la règle de tout service public bien organisé doit être qu'il n'y soit jamais fait de dépense d'eau inutile.

Le Maire,
MOTTET Joseph.

11



MICHAL 2013

12



MICHAL 2013

RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE

Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001

La directive européenne 98/83 du 3 novembre 1998, transposée dans le code de la santé publique, a fixé la teneur maximale en plomb dans l'eau au robinet du consommateur à **10 micro grammes par litre ($\mu\text{g/l}$) à compter du 25 décembre 2013**

La teneur en plomb dans l'eau sera:

- dans une première phase transitoire limitée à **25 $\mu\text{g/l}$ jusqu'au 25 décembre 2013**
- puis abaissée à **10 $\mu\text{g/l}$ à compter du 25 décembre 2013**

LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS



MICHAL 2013

SITUATION SUR AIX LES BAINS

Sur 17 000 branchements, La SAUR a identifié 1500 branchements en plomb

Une campagne de mesures a été confiée en 2012 à Savoie Labo, pour connaître les valeurs en plomb de ces 1500 branchements.

Ces mesures sont effectuées selon les dispositions :

- **Arrêté du 31/12/2003** relatif aux conditions d'échantillonnage pour le plomb,
- **Circulaire du 5/02/2004** du Ministère de la Santé (contrôle sanitaire)

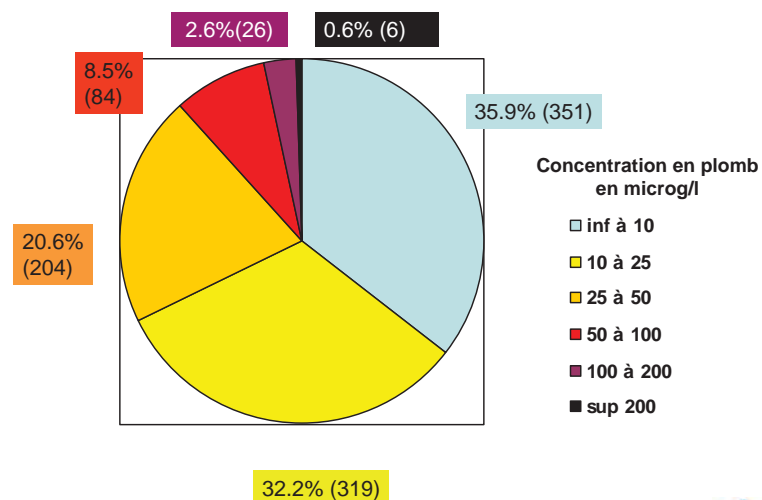
Prélèvement d'1 litre d'eau, soutiré en une seule fois, sans purge préalable, réalisé en journée durant les heures habituelles d'activités.

LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS



MICHAL 2013

RESULTATS DES MESURES (990 branchements)



LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS



MICHAL 2013

ASPECT JURIDIQUE

« Le gestionnaire du réseau est chargé et responsable de l'entretien des branchements particuliers jusqu'au compteur sans qu'il ait lieu de distinguer entre la partie desdits branchements située sous le sol de la propriété des abonnés et la partie située sous la voie publique »
Arrêt du C.E. du 21/01/1927

Réponse ministérielle (J.O. 29/12/2003) « Il appartient au distributeur d'assurer le remplacement du branchement public, constitué des conduites et accessoires [] Cette responsabilité couvre également la partie du branchement public situé éventuellement dans une propriété privée ».

LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS



MICHAL 2013

ASPECT JURIDIQUE

T.A. Amiens 13/10/2008 dans son jugement conclu à la nullité des clauses du règlement du service de l'eau, en les qualifiant d'abusives au sens de l'article L 132-1 du Code de la consommation, qui limitaient la responsabilité du service à la partie du branchement sous domaine public.
 Il rappelle que : « Les branchements et raccordements demeurent des ouvrages publics jusqu'au compteur et relève en tant que tel de la responsabilité du gestionnaire du réseau. »

La collectivité doit intervenir sur les branchements jusqu'au compteur, où que soit l'emplacement des compteurs (limite domaines privé/public ou en domaine privé)

LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS



MICHAL 2013

ASPECT FINANCIER

Un cout moyen de changement des branchements en plomb jusqu'au compteur de # 2000€ H.T.

Une aide de l'Agence de l'Eau de 400€ par branchement renouvelé

LA GESTION DES BRANCHEMENTS PLOMB A AIX LES BAINS



MICHAL 2013



MICHAL 2013

Capitaliser les connaissances de nos ressources et de nos patrimoines – un investissement efficace et durable

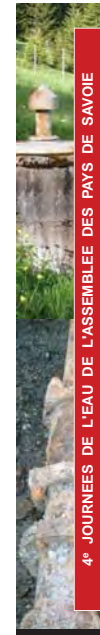
Philippe GAMEN et Magali PINSON,
Communauté de Communes du Cœur des Bauges (73)



4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

Capitaliser les connaissances de nos ressources et de nos patrimoines : un investissement efficace et durable

Philippe GAMEN, Vice-président
Magali PINSON, Directrice du service des eaux
Communauté de communes du Cœur des Bauges



Présentation de la Communauté de Communes

14 communes de 98 à 750 habitants
4 000 abonnés
4 900 habitants



30 captages
40 réservoirs
11 STEP
300 km de réseaux
50 millions d'euros de patrimoine

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



Un service à créer ...

Transfert des compétences eau, défense incendie et assainissement dans leur intégralité
→ au 1^{er} janvier 2013

Moyens humains actuels :

- une directrice
- une secrétaire
- ½ technicien pour le Spanc

À venir : une embauche d'un technicien

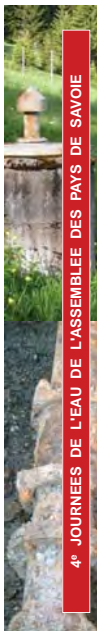
LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



Les objectifs à atteindre

- Acquérir, stocker, mettre à jour et traiter les données des réseaux d'eau et d'assainissement,
- Eviter la perte des connaissances avec le changement d'élus en 2014, le départ en retraite des employés communaux,
- Répondre rapidement aux DICT, PC, CU avec des informations précises,
- Maîtriser les données et être indépendant pour les gérer,

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



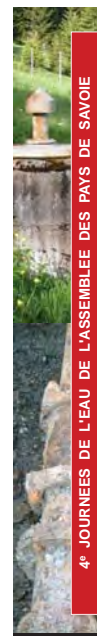
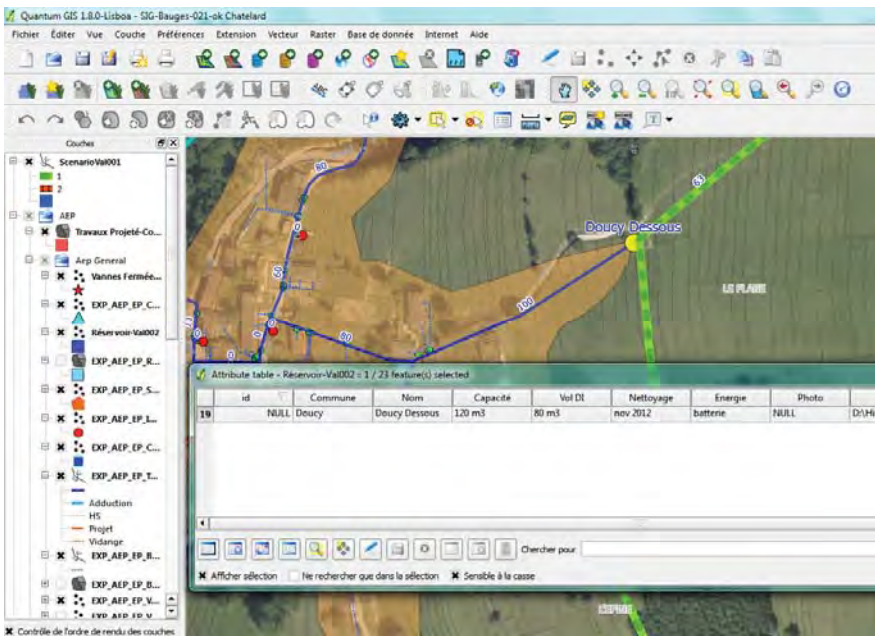
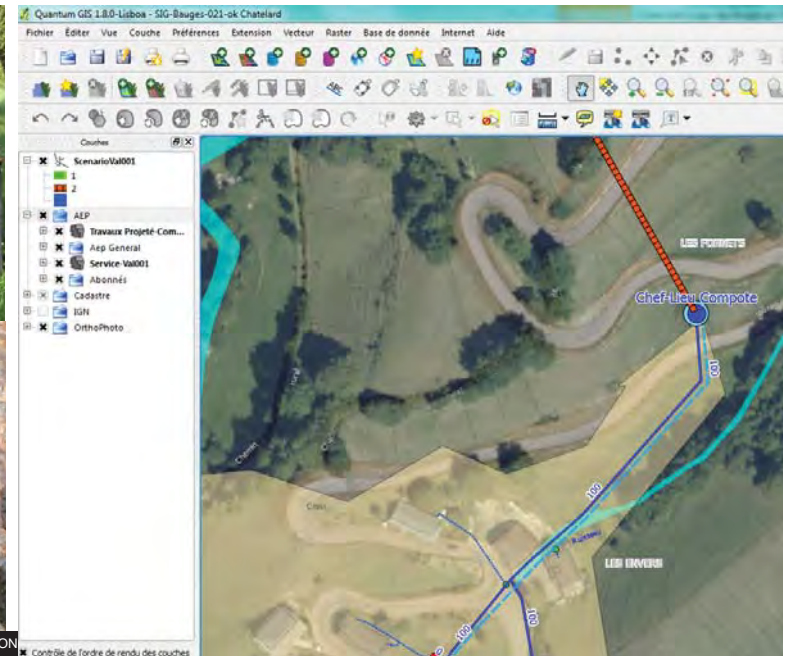
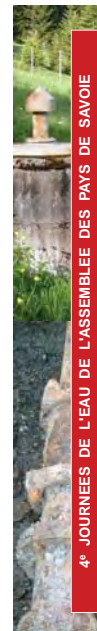
Quel outils utiliser ?

Un logiciel SIG du monde libre
Téléchargé sur Internet gratuitement
 Exemple pour nous : Quantum GIS
 en version française
 Accompagnement d'un prestataire pendant 1 mois

Le Principe d'un SIG :

D'un coté des données géographiques et de l'autre des données attributaires, liées à ces données géographiques.
 Ces données sont stockées sous format numérique et organisées par couches.

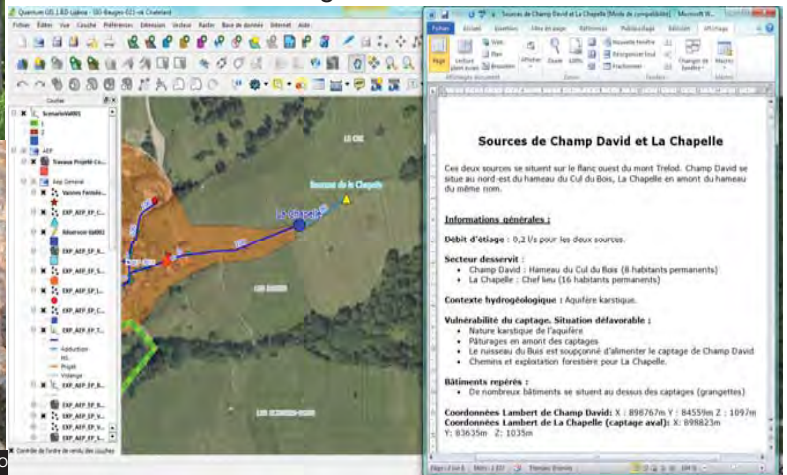
En couche de fond : IGN, cadastre ou orthophotoplan



Possibilités du logiciel (1)

Ouvrir des liens :

- Vers une fiche ouvrage :



Possibilités du logiciel (2)

- Vers une photo,
- Vers un tableau de suivi des ressources,
- Vers un rapport de maintenance,
- ...

Répertorier les réparations de fuites :

- les situer sur les tronçons,
- Indiquer l'entreprise qui est intervenue (gestion des marchés), le coût d'intervention, la pièce utilisée ...
→ indicateur pour le renouvellement des conduites

Possibilités du logiciel (3)

Echange de la couche des hydrants avec le SDIS pour la conformité de la défense incendie,

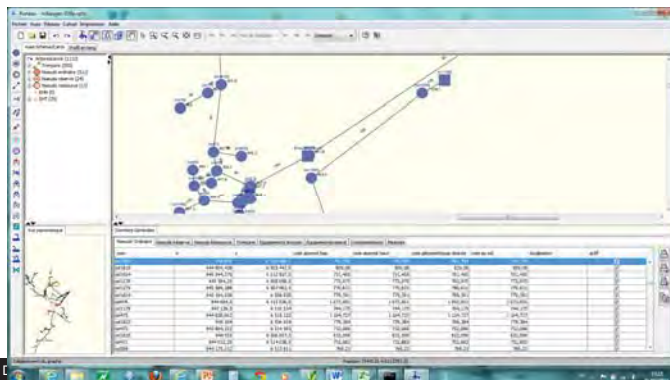
Importer les plans de récolement des entreprises:
au format dwg, dxf ou shp

Importer les couches des PLU pour répondre efficacement aux PC, CU

Possibilité du logiciel (4)

Passerelles possibles avec :

- le logiciel de facturation,
- le logiciel de modélisation hydraulique (Porteau),
- le logiciel de télégestion



Autres utilisations :

Outil de communication pertinent en réunion :

- Présentation du programme de travaux,
- Analyses des tronçons problématiques ...

Stockage des informations pour mettre en œuvre le **rapport d'activité** du service.

Echange de données facile avec :

- le SDES, le Département sur nos programmes de travaux,
- les bureaux d'études pour les projets ...

Conclusion

Une bonne connaissance du réseau et de son fonctionnement permet :

- de mieux anticiper,
- d'être réactif face à un évènement,
- d'être efficace au quotidien,
- d'investir de façon pertinente,
- de respecter la réglementation (Grenelle II)

Fonctionnement accessible même pour des collectivités rurales



La prise de compétence Eau Potable aujourd'hui - les outils à mettre en place

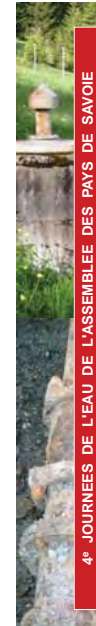
Bernard GAUD et Bernard JOUVENOZ
Communauté de Communes du Genevois (74)



4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

La prise de compétence Eau potable aujourd'hui – les outils à mettre en place

Bernard GAUD, Président
Bernard JOUVENOZ Vice-president
Communauté de communes du Genevois



1 - CONTEXTE

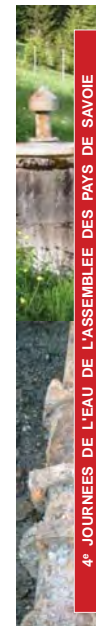
LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



LE BASSIN VERSANT . SEUL ESPACE LOGIQUE DE GESTION DE L'EAU

- Le fonctionnement hydraulique et hydrogéologique dans un bassin est unique.
- Toute intervention sur une de ses composantes a des répercussions sur les autres
- (captage des sources et étiages des rivières, assainissement et qualité de l'eau potable, fiabilité des réseaux et diversification des ressources....)

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

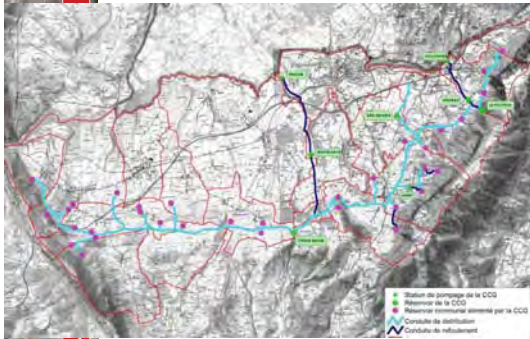


UNE ALIMENTATION TERRITORIALE COMPLEXE

- des captages et des forages communaux très souvent à l'amont des sous bassins.
- un réseau communautaire dit de secours qui en fait produit la moitié des besoins.
- une nappe réalimentée artificiellement.
- des régies et des affermages très disparates.

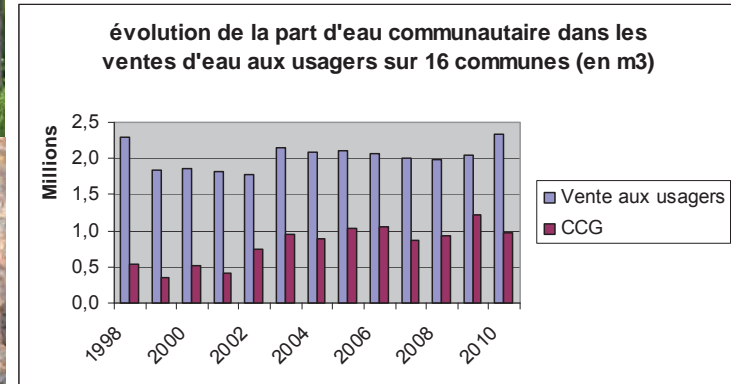
LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Contexte : limites du réseau communautaire et de la ressource dans la nappe francosuisse

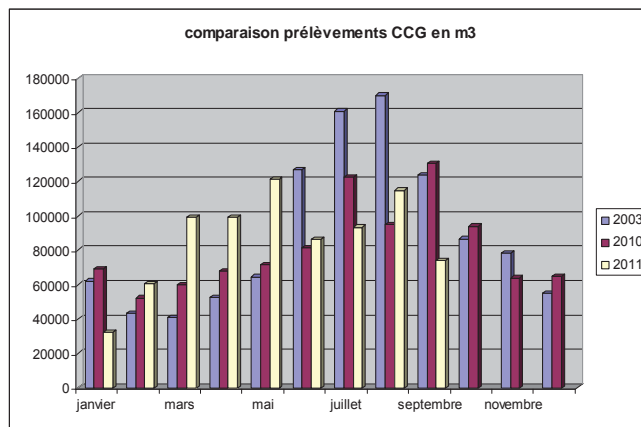


- **Ressource**
 - Quasi totalité des prélèvements dans la nappe du Genevois (90%) donc pas de diversification en cas pollution
 - Quota annuel payant et en Franc Suisses
- **Infrastructures non sécurisées**
 - Une seule colonne de refoulement
 - Un réservoir de tête (volume critique en pointe)

Une pression grandissante sur les ressources communautaires



Avec des pics mensuels difficiles à gérer avec un seul forage



Points ayant amené à la réalisation de l'étude sur l'évolution de la compétence

- La nécessité technique dans l'avenir d'optimiser les ressources, de réaliser des connexions entre réseaux pour sécuriser les systèmes
- La recherche d'économies énergétiques .
- Des projets importants nécessaires pour le territoire (branche ouest de distribution, utilisation des ressources au plus près de la production, abandon d'un forage non protégé et la nécessité d'ultrafiltration d'une source karstique, alimentation d'une nouvelle zone économique)
- Les politiques incitatives des partenaires institutionnels
- La nécessité de rentabiliser le projet de Matailly par la vente d'eau communautaire

Points ayant amené à la réalisation de l'étude sur l'évolution de la compétence

- Un statut juridique incertain avec une alimentation qui ne relève plus du secours pour un certain nombre de communes
- Des responsabilités mal identifiées en terme de pollution (avec notamment un réseau communautaire sans traitement généralisé, des secteurs alimentés en direct, des mélanges d'eau....)
- La problématique de la défense incendie et des capacités des réservoirs communautaires

Le projet d'une nouvelle alimentation : la nappe du Rhône à Matalilly

- Des choix techniques à faire : tracé, ouvrages...



Rappel sur le projet de Matalilly

- **Montant estimatif du projet:**
 - 9 M €HT de travaux
 - 1 M€HT de frais annexes (études, Moe, acquisitions foncières)
- **2 forages, 25km de conduites, 3 stations de relevage**
- **Un montage financier déjà étudié pour une vente de 2 Mm3 d'eau par année**
- La réponse à la nécessité de fournir de l'eau en quantité et en qualité à une population croissante sur le territoire, à l'horizon 2025
- Le principe de solidarité intercommunale en matière d'accès à la ressource ...Des choix techniques à faire : tracé, ouvrages...

3- DEMARCHE

- **Création d'un groupe technique Eau composé d'élus connaissant bien leurs réseaux communaux**
- **Choix d'un bureau d'étude pour accompagner les élus**
- **Objectifs de l'étude**
 - Définition du service type
 - Choix de scénario(pro rata entre les ressources, définition des pompages d'été et d'hiver....)
 - Approfondissement technique et financier du scénario retenu (personnel, tarification, etc...)

Rappel sur la définition du service type

- Capacité de stockage : 24 heures.
- Protection de la ressource : 80%.
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale : 60%.
- Performance des réseaux :
 - Rendement 75% et ILP de 3 à 5 m³/jr/km conditionnés par :
 - Renouvellement des canalisations : 1,5% par an.
 - Renouvellement des branchements : 2% par an.
 - Renouvellement des compteurs : 6,5% par an.
 - Recherches de fuites sur canalisations et branchements : 10% du réseau par an, soit 10 ans pour inspecter l'ensemble du réseau.

4 - RESULTATS DE L'ETUDE ET DU TRAVAIL DU COMITE TECHNIQUE

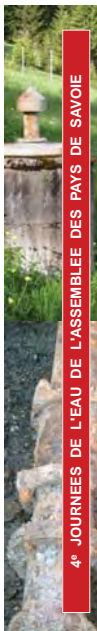
Archamps
Beaumont
Bossey
Chênex
Chevrier
Collonges-sous-Salève
Dingy-en-Vuache
Feigères
Jonzier-Épagny
Neydens
Présilly
Saint-Julien-en-Genevois
Savigny
Valleiry
Vers
Viry
Vulbens

Rôle du comité Eau

- comprendre les intérêts et les questionnements de chacun, lister les points de vigilance,
- apporter des réponses sur un certain nombre de ces questionnements,
- proposer des méthodologies de travail dans le cas où les réponses ne sont pas immédiates, et préciser dans quel délai les réponses doivent être apportées,
- Si reprise de la compétence par la CCG, le futur conseil d'exploitation (sur les bases de celui d'assainissement) et la commission eau actuelle (en étroite collaboration avec l'assainissement) se chargeront de la mise en œuvre du service eau

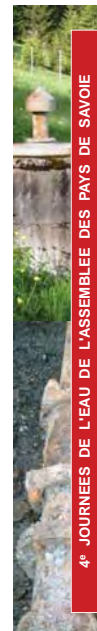
Ressources communales actuellement 48 points de prélèvements

- Méthodologie proposée
 - correction des éléments remis (listing et carte DUP) puis validation,
 - classement des ressources communales en 3 catégories : à exploiter, à abandonner, et ressources pour lesquelles des investigations plus poussées doivent être menées pour prendre une décision,
 - sur ces dernières, travail de croisement de divers éléments pour permettre une décision : existence et/ou possibilité de protection, qualité de l'eau (y compris problème de la turbidité), quantité d'eau disponible, et pour finir, problématique de restitution d'eau aux milieux naturels avoisinants.
 - Planning: sur quelques années
- Proposition de gestion raisonnée et optimisée des ressources (en fonction des saisons, débits d'étiage, pertinence d'avoir une eau gravitaire, etc...)



Défense incendie

- Transfert de compétence incendie, envisageable juridiquement, mais pas conseillé car le Maire reste toujours responsable en cas d'incendie. Protocole avec le SDIS à envisager.
- Investissements / Exploitation
 - les communes sont en charge de l'exploitation des poteaux incendie = vérification du bon fonctionnement, de l'investissement ou du renouvellement si besoin, de l'instruction des permis pour avis sur défense incendie. Pour ce dernier cas, la commune devra s'appuyer sur l'expertise de la CCG (partie réseaux et stockage);
 - si les besoins en défense incendie s'avèrent nécessaires (hors PI) la CCG jugera en fonction de l'opportunité: investissement ou renouvellement de réseaux/réservoir de stockage, mise en commun de réservoirs ou mise en place de convention de travaux avec les communes et/ou promoteurs



Personnel

- Si aucune charge n'est imputée au budget eau de la commune, aucun personnel n'est à reprendre légalement.
- Si des charges sont imputées et qu'un agent consacre plus de la moitié de son temps au service eau, cet agent est considéré comme potentiellement transférable. Dans tous les cas, voir au cas par cas avec une approche plus humaine que statutaire.
- Une convention de mise à disposition limitée à un an (renouvelable 2 fois) pourra être proposée aux agents, le choix d'un transfert devra être réalisé au bout de cette année.



Personnel

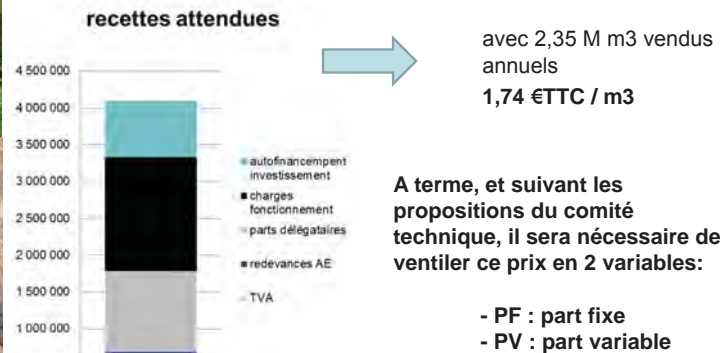
- Validation des 6,8 ETP (équivalent temps plein) de l'étude
- Proposition de 2,6 ETP pour la gestion en régie du réseau communautaire actuel (fin du contrat avec SIG au 31 décembre 2012)
- Reprise des 10 communes en régie et conservation des 7 contrats de DSP
- Pour information, contrats des DSP: 320 000 € dédié au budget personnel (sur les 7 contrats) soit environ 10 ETP



Structuration du personnel

- Régie peu intégrée, contrats de prestation comme pour l'assainissement
- Personnel pour suivi des DSP
- Pôles communs avec le service assainissement sur les points suivants:
 - Direction
 - Pôle travaux
 - Pôle urbanisme et secrétariat
 - Pôle facturation et suivi budgétaire
 - Création d'un poste SIG et patrimoine

Construction du prix de l'eau pour atteindre les objectifs techniques fixes – exemple année 2012



Tarification eau potable

- Mise en place d'une part fixe modérée, autour de 35 €HT par an, avec une stratification selon les caractéristiques des compteurs ;
- Pas de variabilité, même tarification pour tous les consommateurs
- Mise à jour de la prospective financière : progression des tarifs incluant l'inflation (2% cf nouvelle prospective) ;
- Engagement ferme sur les tarifs annoncés jusqu'à la fin du mandat ;
- Convergence de 3 ans

Prospective tarifaire pour respect de l'objectif de 1,5% de renouvellement annuel et avec inflation de 2%



CONCLUSION

- Une longue démarche(2 ANS)
- Un besoin de connaissance partagée à l'échelle de la communauté.
- Mobiliser ceux qui sont passionnés et qui connaissent les problèmes .
- Ménager les susceptibilités.
- Faire toutes les analyses juridiques et financières nécessaires en toute transparence.
- Démontrer les plus du projet par rapport à la situation existante.

Textes des interventions

Mercredi 10 avril 2013 – Metz-Tessy (74)

L'optimisation et la gestion durable des SERVICES d'eau et d'assainissement

Panorama des évolutions et défis des services d'eau

Christophe WITTNER, UMR Irstea-Enges GESTE Strasbourg

Panorama des évolutions et défis actuels des services d'eau

Christophe WITTNER, UMR GESTE ENGEES/IRSTEA

Les services publics d'eau et d'assainissement sont à l'orée de défis majeurs et de mutations profondes.

Le renouvellement des infrastructures publiques des services d'eau est un enjeu primordial pour la pérennité des services d'eau. L'analyse de la situation actuelle révèle une carence en matière de connaissance du patrimoine et un niveau de financement insuffisant. Les conséquences de cette situation sont un report générationnel de l'effort financier à produire, un risque de dégradation du service rendu et une érosion de la valeur du patrimoine.

Le contexte financier des services s'est par ailleurs tendu. Alors que la création initiale des infrastructures a été largement financée par la fiscalité, la politique de renouvellement des immobilisations ne trouve pas ou peu de financements externes au service. Dans un contexte réglementaire où « l'eau paye l'eau », les recettes provenant des usagers doivent donc assurer le financement du renouvellement. Le fossé entre l'autofinancement nécessaire et les besoins de financement à long terme s'est creusé en raison de la baisse des consommations d'eau qui érode le niveau des recettes dans un contexte où la majorité des charges des services sont indépendantes des volumes consommés.

De plus, l'accès social à l'eau a été mis récemment à l'agenda des services d'eau et d'assainissement. Il pose les problématiques d'organisation, de financement de la solidarité par le service lui-même et l'élaboration de solutions adéquates pour assurer à la frange de la population la plus démunie l'accès à ces services publics essentiels.

Les services d'eau et d'assainissement auront par ailleurs à faire face à d'autres enjeux et exigences (changement climatique, traitement des perturbateurs endocriniens,...) impliquant des adaptations et des mutations.

Le paysage de l'organisation territoriale française des services d'eau et d'assainissement apparaît aujourd'hui peu adapté aux défis et enjeux de demain. En effet il est caractérisé par une fragmentation marquée (plus de 31 000 services d'eau et d'assainissement) et par une majorité de petites structures : environ 57 % des services publics d'eau potable desservent moins de 1 000 habitants. La rationalisation du paysage administratif reste une condition nécessaire pour assurer la qualité du service rendu et la durabilité des services d'eau.

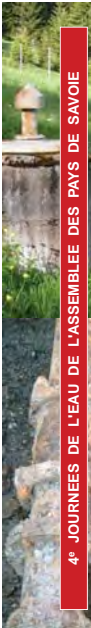
L'effet ciseau engendré par la baisse des recettes et par des besoins de financement croissants, et la nécessité d'un pilotage de plus en plus expert, posent plus globalement la problématique du modèle de financement et du périmètre des missions des services d'eau.



4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

Panorama des évolutions et défis des services d'eau

Christophe WITTNER
UMR GESTE ENGEES/IRSTEA



Sommaire

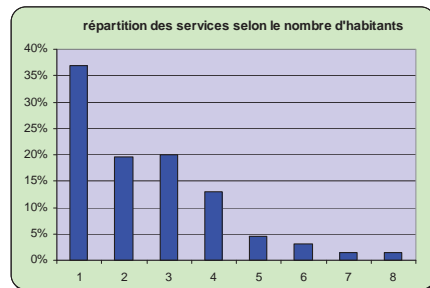
- Rationaliser le paysage administratif
- Assurer le renouvellement patrimonial
- Améliorer la performance
- Faire face à la baisse des consommations d'eau
- Intégrer l'accès social à l'eau



Rationalisation du paysage administratif

- un morcellement territorial marqué
 - ➡ 14 217 services d'eau potable
 - ➡ 17 228 services d'asst collectif
- Une majorité de petits et micro-services (AEP):

Source : ONEMA



Les catégories de tailles sont celle proposées par l'IFEN (IFEN, 2003) :

- 1 : moins de 400 hab.
- 2 : de 400 à 1000
- 3 : de 1000 à 3500
- 4 : de 3500 à 10000
- 5 : de 10000 à 20000
- 6 : de 20000 à 50000
- 7 : de 50000 à 100000
- 8 : plus de 100000

Source : G. Canneva – Agroparistech



Rationalisation du paysage administratif

- Une gouvernance territoriale balkanisée
 - ❖ frein à : optimisation, performance
 - ❖ problématique de pilotage et de régulation
- Un impératif de rationalisation
 - ❖ qualité du service
 - ❖ sécurité juridique des actes et des pratiques
 - ❖ efficience
 - ❖ durabilité du service

Renouvellement du patrimoine

- Des services à activité très capitalistique

Estimation du patrimoine

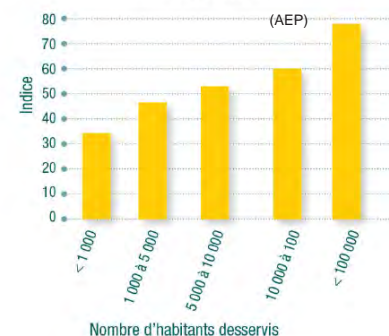
(données 2009 – valeur à neuf)	Milliards €
Estimation de la valeur à neuf du patrimoine	de 330 à 400
Dont services d'eau	de 165 à 175
Dont services d'assainissement	de 165 à 225

source : Ernst et Young – avril 2012 sur comptes 2009

Renouvellement du patrimoine

Connaissance du patrimoine : un préalable incontournable à toute gestion pertinente

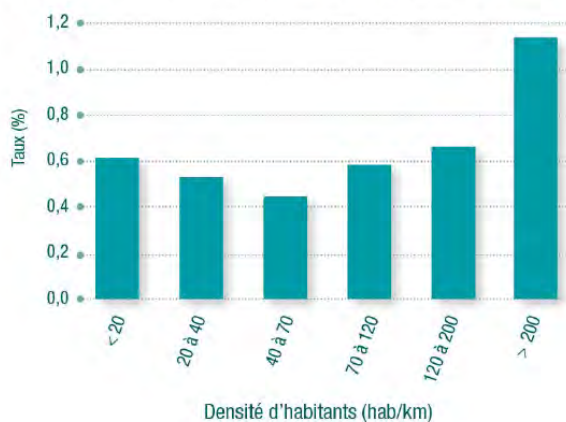
Indice de connaissance et de gestion patrimoniales en 2009 selon le nombre d'habitants desservis



Source : SISPEA (Onema) – DDT(M) - 2009

Renouvellement du patrimoine

Taux de renouvellement du réseau en 2009 selon la densité d'habitants



Source : SISPEA (Onema) – DDT(M) - 2009

Renouvellement du patrimoine

Etat des lieux :

- Un financement non durable
- Un report générationnel
- Une érosion de la valeur du patrimoine
- Une qualité de service à améliorer

Les moyens mobilisables :

- Mécanisme de l'amortissement insuffisant
- Thésaurisation non favorisée
- Adaptations tarifaires délicates

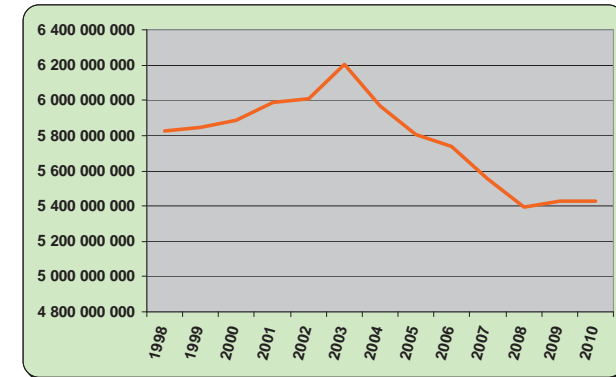
Améliorer la performance

- Indicateurs figurant dans le RPQS
- Régulation des services par l'information (évaluation/suivi) : initier des démarches de progrès
- Amélioration des performances (cf. Grenelle II pour le rendement)

4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

Faire face à la baisse des consommations d'eau

Evolution des volumes prélevés par les services publics d'eau en France Métropolitaine (provisoire)



Sources : Agences de l'eau

Faire face à la baisse des consommations d'eau

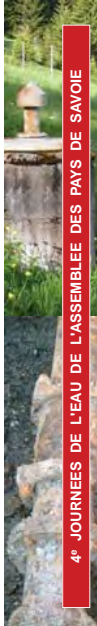
- Conséquences : entre opportunités et menaces
 - ❖ Menace sur l'équilibre des budgets : baisse des recettes supérieure à la baisse des charges
 - ❖ Augmentation des temps de séjour dans les conduites d'eau
 - ❖ Gains de capacité hydraulique résiduelle
 - ❖ Atténuation des conflits d'usage sur la ressource

4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

Accès social à l'eau

- Le service public comme facteur de cohésion sociale
- Un cadre réglementaire en chantier – des outils de solidarité efficace à élaborer
- Solidarités intra service / inter services

4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE



4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

Des services publics à l'orée de mutations profondes ?

- Un effet ciseau : baisse des recettes, inflation des besoins et des exigences.
- Vers un pilotage de plus en plus expert des services publics.
- Vers un changement des modalités de financement des services ?

Gestion durable des services d'eau et d'assainissement

Fabien ABAD, Agence de l'Eau RMC

Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement

Fabien ABAD, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le patrimoine constitué par les services d'eau et d'assainissement est le résultat d'investissements réalisés par les collectivités depuis de nombreuses années. Ces ouvrages représentent un patrimoine considérable : la valeur à neuf du patrimoine d'assainissement (branchements + linéaire de réseaux + STEP) des bassins RM&C a été estimée entre 33 et 49 milliards d'euros en 2008 et celle du patrimoine d'eau potable (unités de production d'eau potable + réservoirs + linéaire de réseaux + branchements) entre 36 et 53 milliards d'euros.

Ce patrimoine vieillit inéluctablement et se dégrade. Si les collectivités en négligent le renouvellement, elles auront à faire face à des coûts d'exploitation et d'entretien bien plus conséquents (augmentation des fuites, des casses, consommation électrique supplémentaire...) et à une dégradation de la qualité de leurs services (diminution des performances, interruptions du service...) au fil des années. Elles pourront également être confrontées à des conséquences environnementales.

Au-delà de leur maintenance, il s'agit alors d'en assurer le renouvellement de la manière la plus pertinente. Une planification judicieuse du renouvellement se doit ainsi d'être établie.

Le renouvellement des infrastructures des services d'eau et d'assainissement représente des investissements très importants : sur les bassins RM&C, le besoin en renouvellement théorique de l'ensemble du patrimoine d'assainissement est estimé¹ (par sa consommation de capital fixe) entre 740 et 1340 millions d'euros par an et celui de

l'ensemble du patrimoine d'eau potable est estimé entre 680 millions d'euros par an et 1490 millions d'euros par an.

Au-delà des ouvrages, les captages font également partie du patrimoine d'eau potable. C'est pourquoi, la préservation de la ressource en eau, en quantité et en qualité, doit être intégrée dans la gestion durable du service d'eau potable.

L'Agence a réalisé une étude² en 2011 visant à connaître dans quelle mesure les collectivités gestionnaires des services d'assainissement collectif anticipent financièrement et planifient le renouvellement de leur patrimoine. L'enquête a ainsi été menée via un questionnaire sur un échantillon de collectivités représentatives des bassins RM&C pour mieux appréhender leurs pratiques en termes d'amortissement du patrimoine et de planification du renouvellement.

Cette étude a mis en évidence un manque de visibilité des collectivités sur leurs pratiques d'amortissement et un manque de programmation du renouvellement des ouvrages.

Dès lors, les difficultés des services publics d'eau et d'assainissement à faire face au renouvellement de leur patrimoine technique mettent en danger leur durabilité économique. Il est donc crucial que les collectivités anticipent les conditions financières qui leur permettront d'assurer le renouvellement du patrimoine dans les prochaines années.

D'autre part, la loi Grenelle 2 invite les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux : à cet effet, elle oblige à établir un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable et d'assainissement d'ici fin 2013. De plus, lorsque les pertes d'eau des réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par décret³ (n°2012-97 du 27/01/2012), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. L'objectif étant de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution (en France, les pertes en eau des réseaux ont représenté en 2008 environ 1,3 milliards de m³, soit 22 % des volumes prélevés).

¹ Mémoire de Camille Bleuze, 2010, Le recouvrement des coûts des services publics d'eau potable et d'assainissement des bassins Rhône-Méditerranée et Corse : Valorisation du patrimoine, besoins en renouvellement et appréciation de la durabilité économique des services

² Rapport d'étude de l'Agence de l'eau RM&C, 2012, Patrimoine d'assainissement collectif et pratiques d'amortissement des collectivités gestionnaires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse

³ Rendement requis ≥ 85 %, ou à défaut satisfaire $R\% = 65 + 0,2 \times \text{Indice Linéaire de Consommation}$

Par conséquent, la gestion durable constitue un enjeu majeur pour l'Agence - dans le souci d'une bonne utilisation des fonds publics contribuant à des investissements durables -, pour les collectivités et pour les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il s'agit donc bien d'un véritable travail à investir sur les bassins RM&C.

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



Gestion Durable des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

Fabien ABAD
Chef du Service Pollution et Gestion des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Sommaire

1/ Contexte :

Grands chiffres et éléments de contexte général sur les bassins RM&C

2/ La gestion durable des SPEA :

Mise en œuvre

3/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10^{ème} programme

Contexte : grands chiffres sur les bassins RM&C

Source SISPEA 2010 (sauf linéaire)	AEP	Assainissement
Linéaire réseaux	181 000 km	86 000 km
Nombre services	4 804	5 631
Nombre collectivités	4 565	5 325
Nombre communes	8 190	7 109
Population desservie	15,6 M hab.	15,3 M hab.

Compétences des Services

AEP

87 % des services ont la compétence « entière » :
production + transfert + distribution

9 % des services AEP ont uniquement la mission de distribution

AC

76 % des services ont la compétence « entière » :
collecte + transport + dépollution

12 % des services AC ont uniquement les missions collecte + transport

8 % des services AC ont uniquement la mission de collecte

3

Contexte : grands chiffres sur les bassins RM&C

Le patrimoine des services

Un patrimoine considérable...

	AEP	AC
Estimation de la valeur à neuf du patrimoine (2008)	36-53 milliards € (UPEP + réservoirs + réseaux + branchements)	33-49 milliards € (branchements + réseaux + STEP)

... qui vieillit inéluctablement et se dégrade



Si les collectivités en **négligent** le renouvellement :

- Coûts d'exploitation et d'entretien + conséquents (augmentation des fuites, des casses, consommation électrique...)
- Dégradation de la qualité des services (diminution des performances...)

→ **Nécessité d'établir une planification judicieuse du renouvellement**

4

Contexte : grands chiffres sur les bassins RM&C

Etude Agence RM&C 2011 : patrimoine AC et pratiques d'amortissements des collectivités

Représentativité

- 428 collectivités **solicit es** via questionnaire (soit 10 % des collectivités comp tentes repr sentant 69 % de la population)
- 197 collectivités **r pondantes** (5 % des collectivités comp tentes ; 44 % de la population)

Objectifs principaux

- Les collectivités planifient-elles le renouvellement ?
- Quelles sont leurs pratiques en terme d'amortissement ?
- Le prix du service int gre t-il le co t de renouvellement des ouvrages ?

5

Contexte : grands chiffres sur les bassins RM&C

R sultats

Cette  tude a mis en  vidence :

- Un **manque de programmation et de renouvellement** des ouvrages
 - **Taux renouvellement des r seaux** ( ch = 180)
51 % non renseign , **17 %** ont indiqu  un taux de **0 %**
 - **Programmation travaux renouvellement** ( ch = 165)
Canalisations : **65%** des collectivités n'ont pas de plan de renouvellement
Branchements : **80%** des collectivités n'ont pas de plan de renouvellement
- Un **manque de visibilit ** des collectivités sur leurs **pratiques d'amortissement**
 - **50 %** des collectivités ne connaissent que partiellement leurs pratiques d'amortissement
 - **Seulement 24 %** des collectivités ont une connaissance compl te de leurs pratiques ET amortissent l'int gralit  de leur patrimoine

Il est crucial que les collectivités anticipent les conditions financi res qui leur permettront d'assurer le renouvellement du patrimoine

6

El ments de contexte g n ral

- **Un patrimoine globalement mal connu**
- **Une structuration des services eau et assainissement fr quemment complexe, fractionn e et insuffisamment solidaire**
 - Nombreuses structures
 - Comp tences  clat es
 - Services de taille insuffisante pour disposer de la technicit  et de l'assiette financi re n cessaire (petits services ruraux)
- **Un manque d'anticipation et de planification du renouvellement des ouvrages**
 - Pratique de l'amortissement r cente (M 49 mise en  uvre 1992 → 1997)
 - Taux de renouvellement faible (0,7% par an en moyenne → 140 ans)
 - Une programmation en lien fort avec les travaux de voirie
- **Une qualit  de r alisation qui progresse avec les chartes qualit  r seaux et les essais de r ception**, mais encore des marges de progr s

7

1/ Contexte :

Grands chiffres et  l ments de contexte g n ral sur les bassins RM&C

2/ La gestion durable des SPEA :

Mise en  uvre

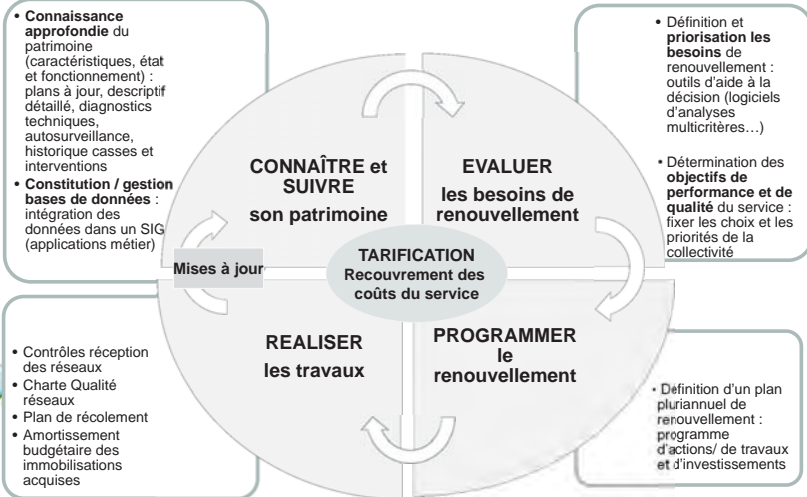
3/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10 me programme

8

La gestion durable des SPEA

GOVERNANCE



9

La gouvernance

En tant qu'autorité organisatrice, la collectivité gestionnaire :

- est **responsable** des services, quelque soit le mode de gestion
- détient le **pouvoir d'orientation et de décision de la politique** des services

Elle effectue des choix :

- **Choix techniques** : types de traitement, de réseaux ...
- **Choix financiers** : part d'autofinancement, durées d'amortissement, structure tarifaire...
- **Choix de qualité du service** : objectifs fixés via les indicateurs de performance (rendement des réseaux ...)
- **Choix d'organisation** : mode de gestion
- **Choix de gestion patrimoniale** : connaissance du patrimoine, renouvellement, planification des investissements...

La gestion durable constitue un **VERITABLE ENGAGEMENT POLITIQUE**

10

La gouvernance – Structuration des services

L'intercommunalité :

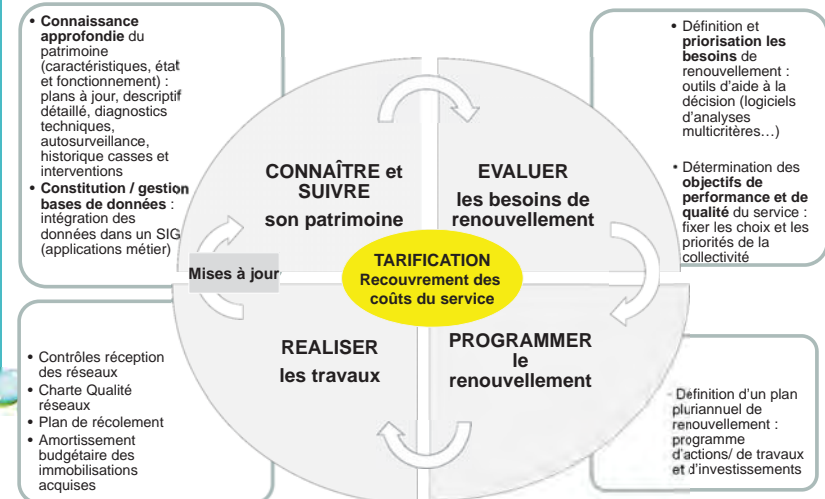
- La **mutualisation des moyens** (techniques, financiers, humains): solidarité intercommunale « se rassembler pour unir ses forces »
- La **mutualisation des investissements** : disposer d'une capacité d'investissement plus conséquente et pouvoir ainsi faire face au renouvellement du patrimoine
- Une harmonisation des tarifs
- Des économies d'échelle
- Guichet unique pour les usagers et les partenaires
- AEP : assurer une fiabilité du service en quantité et qualité (mutualisation des ressources)

Le changement d'échelle du service ne se traduira par une **MEILLEURE EFFICACITE** que s'il passe par une réorganisation porteuse **D'AMELIORATION** en terme de **GESTION**

11

La gestion durable des SPEA

GOVERNANCE



12

Règles budgétaires des SPEA

Les budgets des SPEA : quelques rappels issus du CGCT

- Obligation de budgets annexes
 - Doivent être **équilibrés en dépenses et en recettes**
 - Il est **interdit** aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC, *SAUF pour les communes < 3000 hab (...)*
 - Instruction budgétaire et comptable applicable : la M49
- o Cas des communes < 3000 hab et EPCI dont aucune commune membre n'a plus de 3000 hab :
- Ces collectivités peuvent établir un budget unique eau potable + assainissement

→ Obligation d'équilibre des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

- o Cas des communes < 500 hab :
- Budget annexe est facultatif pour les SPEA gérés sous la forme régie simple ou directe
- > Application de la nomenclature M14 (budget général des communes et EPCI)

13

Règles budgétaires des SPEA

L'amortissement des immobilisations : de quoi s'agit-il ?

- constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif
- dépense d'exploitation et recette d'investissement (opération d'ordre entre sections) -> **pas d'encaissement ou de décaissement effectif**
- procédé permettant de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement

SECTION D'EXPLOITATION SECTION D'INVESTISSEMENT



14

Règles budgétaires des SPEA

L'amortissement des immobilisations : les finalités

- Intégrer la contrepartie de l'usage des biens dans les coûts d'exploitation
- Source d'autofinancement
- Assurer le financement des besoins de renouvellement
- Sincérité du bilan : les immobilisations ne sont pas portées à l'actif pour une valeur > à leur valeur actuelle

Instruction budgétaire M49

→ OBLIGATION D'AMORTISSEMENT des immobilisations

15

La tarification

Clé de voûte du recouvrement durable des coûts

Un service ne sera économiquement durable que si son niveau de recettes couvre le **coût complet du service** : investissements, exploitation des ouvrages, **amortissements**....

Une tarification bien conçue est essentielle pour parvenir à un recouvrement durable des coûts : la **viabilité financière** est indispensable à la pérennité des services

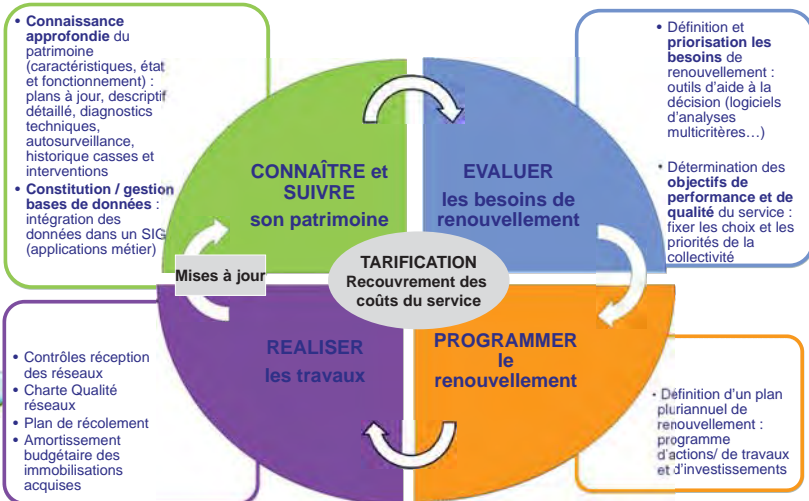
Rôle décisionnaire des collectivités :

le tarif est établi en fonction des charges du service, qui dépendent tant des coûts de fonctionnement que des choix de la collectivité en matière de gestion patrimoniale et de niveau de qualité du service

16

La gestion patrimoniale des SPEA

GOVERNANCE



17

Gestion patrimoniale des SPEA

Elle contribue à :

- Maîtriser ses investissements
- Optimiser les coûts de maintenance
- Améliorer/Maintenir un niveau de performance et de qualité du service
- Assurer la continuité du service
- Limiter la dévalorisation du patrimoine
- Augmenter la fiabilité du réseau

Et donne capacité à faire face à des **investissement importants**

Nécessité de mieux **connaître** son patrimoine pour mieux **anticiper** ses besoins

Implique une politique de gestion à **LONG TERME**

La gestion patrimoniale constitue un VERITABLE ENGAGEMENT POLITIQUE

18

Gestion patrimoniale des réseaux : les enjeux

Enjeux environnementaux

- Améliorer le niveau de service pour répondre aux objectifs de bon état, de préservation et de non dégradation des milieux
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource liée à l'usage eau potable

Enjeux économiques

- Un patrimoine conséquent, coûteux en investissements
- Des ouvrages vieillissants qui induisent des surcoûts d'exploitation

Enjeux techniques

- Réseaux défaillants en raison de leur vétusté, mais également défauts de conception/réalisation
- Accélération du vieillissement

Enjeux politiques

- Une obligation de service public pour un équilibre à trouver entre coût/risques/performances

19

La réglementation en lien avec la gestion patrimoniale

La loi Grenelle II du 12/07/2010 et son décret d'application du 27/01/2012

Elle invite à une **gestion patrimoniale des réseaux**, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution

Connaissance :

Elle impose aux collectivités d'établir inventaires/descriptifs détaillés **réseaux AEP et assainissement avant fin 2013**

Performance :

Si le rendement du réseau de distribution d'eau (indicateur P104.3) < 85 %

➔ la collectivité doit établir un **plan d'actions** de réduction des pertes en réseau.

Il comprend un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau visant à obtenir une performance satisfaisante du réseau

Redevance pour l'usage alimentation en eau potable est **multipliée par 2** lorsque :

le descriptif des réseaux d'eau potable OU le plan d'actions n'a pas été établi dans les délais prescrits. Ceci jusqu'à ce que les documents soient établis ou que le taux de perte soit < au seuil fixé

20

La réglementation en lien avec la gestion patrimoniale

Institution du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Obligatoire depuis 1995
- Définition d'indicateurs descriptifs et de performance des services
- Accès des usagers à une information transparente sur le prix de l'eau et la qualité du service
- Une gouvernance des services pour un meilleur pilotage

Création de l'observatoire national des SPEA

- SISPEA géré par l'ONEMA (observatoire en ligne depuis 2009)

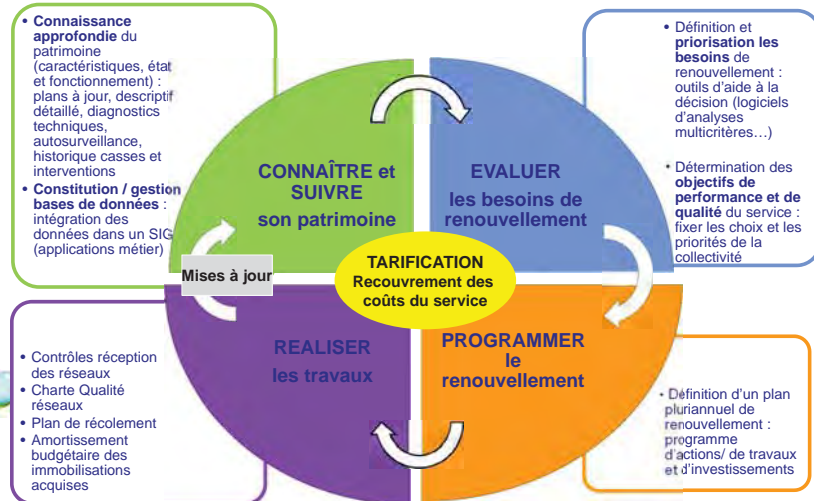
Réforme des collectivités territoriales (Loi n° 2010 -1563 du 16/12/2010)

- Rationalisation de la carte de l'intercommunalité
- Territoires de vie cohérents
- **Cependant** les compétences eau et assainissement sont encore bien souvent gérés à l'échelle communale (> 90 % des communes gérant l'eau potable ou l'assainissement collectif à l'échelle communale sont membres d'un EPCI à fiscalité propre)

21

La gestion durable des SPEA

GOVERNANCE



22

1/ Contexte :

Grands chiffres et éléments de contexte général sur les bassins RM&C

2/ La gestion durable des SPEA :

Mise en œuvre

3/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10^{ème} programme

23

Les aides AE RM&C au 10ème programme (2013 – 2018)

Conditionnalités pour les aides aux TRAVAUX eau potable et assainissement

	Prix minimum du service (en € HT/m3 et hors redevances) pour une facture annuelle type de 120 m3	
	AC	AEP
2013	0,5	0,7
2014	0,6	0,8
2015	0,7*	0,9*
2016		
2017		
2018		

*actualisé au taux de l'inflation

Modalités à définir au 1/01/2016

- Les aides aux travaux sont progressivement réservées aux seules intercommunalités (EPCI à fiscalité propre, syndicats)
- La publication des données de la collectivité dans SISPEA est progressivement requise

24

Les aides AE RM&C au 10ème programme (2013 – 2018)

TARIFICATION et STRUCTURATION DES SERVICES

- Etude sur la tarification des services jusqu'à 50 %
- Etudes de transfert de compétence assainissement et/ou eau potable à une intercommunalité jusqu'à 50 %

CONNAÎTRE et SUIVRE son patrimoine

- Inventaires du patrimoine jusqu'à 50 %
- Diagnostic d'état jusqu'à 50 %
- Auto surveillance réseaux et stations jusqu'à 30 %
- Schémas directeurs jusqu'à 50 %
- Mise en œuvre d'un SIG jusqu'à 50 %
- Etudes de connaissance de l'alimentation et de la vulnérabilité des points d'eau utilisés pour l'eau potable jusqu'à 50 %

EVALUER les besoins de renouvellement

- Outils d'aide à la décision permettant de prioriser les opérations de renouvellement (analyse multicritère) jusqu'à 50 %

25

Les aides AE RM&C au 10ème programme (2013 – 2018)

REALISER les travaux

- Amélioration de la qualité des réseaux d'assainissement :
 - ✓ Conditionnement du solde des aides à la réalisation des essais de réception conformes à la réglementation (notamment OC accrédité)
 - ✓ Pour les opérations > 150 K€, engagement de la collectivité au respect de la Charte Qualité Nationale
 - ✓ Pour les opérations > 500 K€, présentation du bilan qualitatif de l'opération
- Accompagnement des collectivités rurales au titre du FSR :
 - ✓ Elargissement du champ des interventions : notamment pour la remise à niveau / le renouvellement des infrastructures d'eau et d'assainissement : **taux d'aide de 30 %**
 - ✓ Une bonification des taux d'aide peut être apportée pour les opérations relevant du champ d'intervention Agence, dans la limite d'un **taux de 50 %**
- Travaux d'économies d'eau : réduction des gaspillages et réparation des fuites visant à améliorer les rendements de réseau, mise en œuvre de technologies économes en eau (télégestion, la sectorisation, la modernisation des réseaux et des équipements...) **taux d'aide jusqu'à 50 %**

26

La révision des schémas directeurs d'assainissement - l'occasion d'une vision plus durable de l'assainissement

Jean-Philippe BOIS, Conseil Général de la Haute-Savoie

Fabrice GALLOTTA, Communauté de Communes du pays de Seyssel (74)

La révision des schémas directeurs d'assainissement - l'occasion d'une vision plus durable de l'assainissement

Jean-Philippe BOIS, Conseil Général de la Haute-Savoie

Quelques chiffres pour présenter le contexte de l'assainissement en Haute-Savoie :

- 116 services d'assainissement collectif, gérant des stations d'épuration qui représentent une capacité épuratoire de 1 420 000 équivalents-habitants (EH) et un linéaire de réseau supérieur à 5 000 km ;
- 286 communes sur les 294 que compte le département, ont créé leur service public d'assainissement non collectif, et ont en charge 48 500 installations représentant environ 120 000 EH.

221 communes, soit 75% des communes, ont réalisé leur zonage et 161 communes l'ont rendu opposable. La plupart de ces zonages a été établie entre 1999 et 2004. A noter également que 194 communes ont également réalisé leur schéma directeur d'assainissement dont un des objectifs est l'établissement du zonage d'assainissement.

L'analyse de ces 1ers zonages montre globalement une forte prédominance de l'assainissement collectif avec un retard dans la réalisation des réseaux par rapport aux programmations envisagées.

Pour de nombreuses collectivités, la révision du schéma directeur d'assainissement et du zonage, est donc indispensable :

- pour répondre aux évolutions de la réglementation : établissement ou mise à jour du descriptif détaillé des ouvrages, amélioration de la connaissance du fonctionnement du système d'assainissement et plus particulièrement du fonctionnement du réseau par temps de pluie...
- pour adapter le programme des travaux à la capacité budgétaire des collectivités, en limitant l'impact sur le prix de l'assainissement des abonnés et en intégrant les nouvelles

possibilités offertes par la dernière réglementation en assainissement non collectif.

L'actualisation de ces schémas est financée par le Conseil Général de Haute-Savoie, en complément des subventions apportées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Toutefois, le financement est accordé sous réserve de l'intégration des objectifs suivants :

- réelle prise en compte des possibilités offertes par l'assainissement non collectif ;
- l'établissement d'un état précis du patrimoine et de son fonctionnement ;
- la réalisation d'une étude financière détaillée qui intègre le prix de l'assainissement et la capacité réelle de la collectivité, sans surestimation des participations des financeurs (Agence de l'Eau et Conseil général, via le SMDEA).



4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

La révision des schémas directeurs d'assainissement : l'occasion d'une vision plus durable de l'assainissement

Jean-Philippe BOIS

Conseil Général de la Haute-Savoie



La révision des schémas directeurs d'assainissement

Etat des lieux sur la Haute-Savoie au 31 décembre 2011

- ZONAGE : 221 communes
 - zonage opposable : 161
 - zonage non soumis à enquête publique : 60
- SCHEMA DIRECTEUR : 194 communes



La révision des schémas directeurs d'assainissement

- Une majeure partie des zonages et SDA réalisés entre 1999 et 2004
- Quelques chiffres :
 - ANC : 48 500 installations soit environ 120 000 EH
 - AC : capacité épuratoire installée de 1 420 000 EH, linéaire de réseaux supérieur à 5 000 Km.

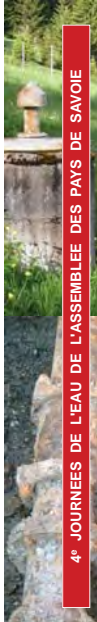


La révision des schémas directeurs d'assainissement

haute savoie Les stations d'épurations de la Haute-Savoie
Conseil Général



Conseil Général 74 - Service Eau, Déchets, Energies - Janvier 2012



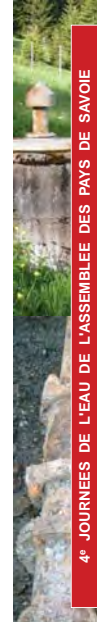
4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

La révision des schémas directeurs d'assainissement

- Observations :
 - ✚ Prédominance de l'assainissement collectif,
 - ✚ Méconnaissance de l'état du patrimoine
 - ✚ Un chantier énorme de réhabilitation des dispositifs ANC devant nous
- Constat :
 - ✚ Construction des UDEP en rural favorisée par les financements croisés (DETR, Agence Eau, SMDEA)
 - ✚ Retard dans la réalisation des collecteurs
 - ✚ Oppositions locales du fait de l'impact financier des projets

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

La révision des schémas directeurs d'assainissement

- D'où l'incitation du CG74 à réactualiser les zonages et SDA, avec les objectifs suivants :
 - Meilleure prise en compte de l'assainissement non collectif
 - Etat précis du patrimoine
 - Analyse financière détaillée
 - Adéquation des travaux avec les capacités budgétaires de la collectivité
 - Impact sur le prix de l'assainissement
- Questions :
 - Consultation des services de l'état (évaluation environnementale des zonages)
 - Intérêt du maintien du zonage depuis l'obligation de réaliser pour le 31/12/2013 le « schéma d'assainissement collectif »

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Révision du zonage et schéma directeur des eaux usées de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel

Fabrice GALLOTTA, Conseil Général de la Haute-Savoie

La Communauté de Communes du Pays de Seyssel regroupe 11 communes : 8 communes de Haute-Savoie et 3 communes de l'Ain, pour une population d'environ 8 000 habitants. Elle a notamment les compétences assainissement collectif (collecte, transport et traitement) et assainissement non collectif.

Début 2003, un schéma directeur d'assainissement et un zonage sont validés. Le zonage se caractérise par une très nette prédominance de l'assainissement collectif, prédominance justifiée par un contexte géographique peu favorable à l'assainissement non collectif :

- des terrains peu, voire pas perméables ;
- des pentes supérieures à 10% ;
- des cours d'eau non pérennes.

Les années 2003 à 2010 voient la réalisation de nombreux travaux avec notamment la construction de 7 stations d'épuration de type filtres plantés de roseaux et une station d'épuration de 6 000 EH, et les réseaux de collecte correspondants. Malgré la réalisation de 20 projets pour un montant de 12 millions d'euros, 60 dossiers d'un montant de 30 millions restent en attente.

Le 15 novembre 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif est créé, avec dans un 1^{er} temps, les compétences contrôles et urbanisme, puis en novembre 2010, les compétences vidange et réhabilitation.

L'importance des travaux à réaliser en assainissement collectif et l'absence de définition de secteurs en assainissement non collectif, conduisent les élus à envisager la révision du zonage. Cette révision a

débuté en septembre 2011 pour une approbation du nouveau zonage en décembre 2012.

Les priorités établies dans ce nouveau zonage sont les suivantes :

- une meilleure prise en compte de l'assainissement non collectif avec une programmation des opérations de réhabilitation ;
- une volonté d'organisation avec les communes, au niveau des documents d'urbanisme ;
- une réduction des travaux d'assainissement collectif avec le maintien de seulement 20 projets d'un montant de 11 millions d'euros – contre 60 projets de 30 millions dans le zonage précédent.

D'un point de vue politique administratif et financier, ce zonage donne maintenant aux élus une vision cohérente et fiable de l'assainissement sur la totalité du territoire malgré les nombreuses difficultés soulevées par des déclassements de secteurs qui pouvaient être ouverts à l'urbanisation.

D'un point de vue plus technique, ce zonage a permis une simplification dans l'instruction des demandes de permis de construire et dans la priorisation des travaux, notamment pour l'organisation des opérations de réhabilitation de l'assainissement non collectif.



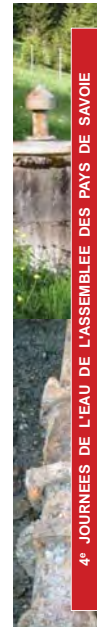
4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie



REVISION DU ZONAGE ET SCHEMA DIRECTEUR des E.U. de la C.C. du Pays de Seyssel

Fabrice GALLOTA

Communauté de communes
du pays de Seyssel



Introduction

Révision indispensable pour les administrés, les Elus et les services

I Présentation de la Collectivité

II Présentation chronologique des différents événements importants

III Atouts et contraintes de la révision du schéma

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



I Présentation de la collectivité

Date	Contexte	Cadre Juridique
Création de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel (C.C.P.S.) le 01/01/2003	Volonté des Elus locaux. 11 communes 8000 hab. Deux départements : - 3 Ain - 8 Haute-Savoie Compétences diverses dont : - l'assainissement collectif (SPAC) (collecte, transport et traitement) 2 500 ab. - assainissement non collectif (SPANC) 1 500 abonnés	- Directive 21/05/1991 (échéance 2005 construction STEP) - Loi sur l'eau : 03/01/1992 - Décret : 03/06/1994 Relatif à la collecte, traitement des eaux usées - Arrêté : 06/05/1996 - Fixant prescriptions techniques SPANC, avec peu de techniques possibles avec ou pas de l'infiltration (tranchées, filtres à sable...) - Arrêté du 21/06/1996 : prescription technique STEP de 12 à 120kg DBO5. - Directive : 23/10/2000 (gestion par bassin et bon état 2015) transposé droit Français le 21/04/2004

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



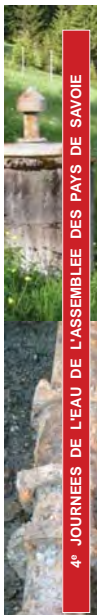
II Présentation chronologique des différents événements importants

01/01/2003 Premier zonage et schéma directeur EU

Date	Contexte	Cadre Juridique
01/01/2003 Premier zonage et schéma directeur E.U.	Contexte global qui dirige vers un zonage TOUT COLLECTIF (95%), car Carte d'aptitude des sols : - terrain peu ou pas perméable - topographie avec pente > à 10% Avec un contexte : - cours d'eaux non pérennes Zonage en 3 parties : - Collectif (réseau existant) - Collectif à terme, transitoire avec possibilité ANC toléré si étude de sol positive - Assainissement non Collectif (ANC)	- CGCT article L.2224.10 zonage et schéma directeur - Arrêté préfet : 26/12/2003 Interdiction de rejet fossé ou cours d'eau non permanent eaux brutes ou traités

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



II Présentation chronologique des différents événements importants

Exemple petits hameaux en collectif



Exemple petits hameaux en non collectif

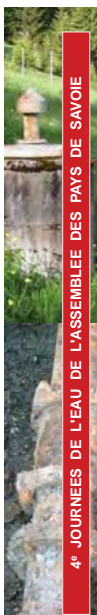


II Présentation chronologique des différents événements importants

2003/2010
15/11/2005

Travaux d'assainissement collectif
Création SPANC

Date	Contexte	Cadre Juridique
De 2003 à 2010 Travaux collectifs	20 projets de travaux pour 12 000 000€. - Construction 7 STEP's macrophytes - 1 tranche réseau par STEP, - 1 STEP de 6 000 EqH	- Loi LEMA - 30/12/2006 Bon état 2015 - Arrêté : 22/06/2007 Relatif à la collecte, transport, Traitement collectif et non-collectif >1,2gkj DBO5
Création du SPANC 15/11/2005 : Avec les compétences contrôle et urbanisme	Evaluation du nombre de travaux restant : 60 actions soit 30 000 000€. Volonté de faire un service public en régie direct, embauche technicienne.	- Ancien article L. 2224-8 du CGCT (création avant le 31/12/2005) - Arrêté : 07/09/2009 : prescription techniques aux ANC de < 1,2kg DBO5 et annexe 2 protocole d'évaluation de nouvelles installations - Arrêté : 07/09/2009 : prescription modalité d'exécution de la mission de contrôle SPANC - Loi Grenelle II 12/07/2010 - Arrêté du 07/03/2012 : modification des prescriptions de l'ANC - Arrêté du 27 avril 2012 : modification de la mission de contrôle
Le SPANC évolue en compétence : - vidange - organisation réhabilitation « point noir »	Organisation pour entretien des fosses avec dépotage contrôlé - Le point défavorable : zonage existant qui ne fait pas ressortir les hameaux prioritaires en ANC.	



II Présentation chronologique des différents événements importants

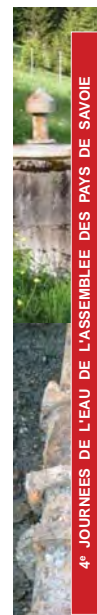
01/09/2011
Début

Révision du zonage et schéma directeur

Date	Contexte	Cadre Juridique
Révision du zonage et schéma directeur	- QUE DEUX ZONES - Volonté de mieux prendre en compte l'ANC afin de permettre l'organisation de programme de réhabilitation et de diminuer la proportion Assain. collectif. - Volonté d'organisation avec les communes et leurs documents d'urbanismes (PLU approuvé, en cours d'élaboration ou révision) - Aboutissement schéma de 20 projets de 11 000 000 € HT (à la place de 60 pour 30 000 000 € HT)	

11/12/12

Information aux communes pour faire réviser leur PLU et en attente d'arrêté la nouvelle annexe sanitaire
Approbation



III Atouts et contraintes de la révision du schéma

	ATOUTS	CONTRAINTES
Politique	- Avoir une vision fiable/ cohérente/ lisible dans le temps	- Difficulté pour le déclassement des zones à urbaniser
Administratif	- Etre en phase avec la réglementation	- Contraintes supplémentaires dans la rédaction du PLU
Technique	- Donner un avis réaliste car deux zones ou simplifier le travail	- En attente de la construction des réseaux et STEP
Financier	- Avoir un programme réaliste et réalisable - faire profiter des aides aux particuliers les administrés aux aides	



III Atouts et contraintes de la révision du schéma

Exemple petits hameaux ancien zonage



Exemple petits hameaux nouveau zonage



III Atouts et contraintes de la révision du schéma

Exemple petits hameaux ancien zonage



Exemple petits hameaux nouveau zonage



III Atouts et contraintes de la révision du schéma

Exemple hameaux ancien zonage



Exemple hameaux nouveau zonage



L'optimisation des services d'eau et d'assainissement - les économies de fonctionnement

Yves BERTHIER et Benoit SORNICLE,
Syndicat Intercommunal eau potable de la région du Thiers (73)
Fabrice CONSIGLIO, IDE Consultant



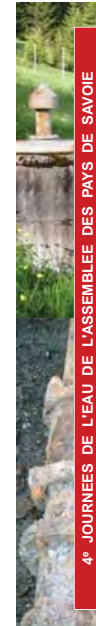
4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

L'optimisation des services d'eau et d'assainissement – les économies de fonctionnement

Yves BERTHIER, Président

Benoît SORNICLÉ

SYNDICAT des Eaux du THIERS



S.I.A.E.P du THIERS

HISTORIQUE :

Le Syndicat des Eaux du THIERS existe depuis 1952, il est le regroupement de 9 communes, aujourd'hui le Syndicat représente 22 communes.

Total: **592 Kms** de réseau et **99 réservoirs**.

PERSONNEL :

14 PERSONNES: 4 Administratif, 9 Technique, 1 Directeur.

NOMBRES D'ABONNES et TARIFS :

10.000 abonnés, prix **1,335 € HT/m³** soit 1,76 € TTC/m³

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

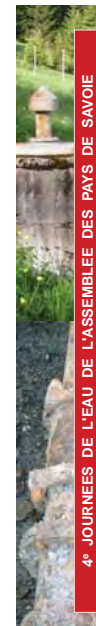


POUR UNE MEILLEURE GESTION

Mise en place de:

- Télégestion (vision des consommations et surconsommations)
- Pré localisateurs, corrélateurs (pour recherche des fuites)
- Compteurs, débitmètres, (pour sectoriser le réseau)
- Puces sur tuyaux, SIG et triangulation (pour repérage et détection des réseaux)
- Astreinte 24h/24, 365j/365
- Têtes émettrices (relevé radio des compteurs)
- Fourgons atelier (casses, branchements)
- Visite hebdomadaire des ouvrages.
- Entretien des ouvrages (tontes, manipulation des vannes ...)
- Etudes des dossiers pour l'investissement à long terme
- Renouvellement des réseaux au fur et à mesure des années

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



DEVELOPPEMENT et MODERNISATION

- Marché à bon de commande de maîtrise d'œuvre
 - planification des opérations à long terme (schéma directeur)
 - réactivité pour des opérations non programmées
- Accord cadre travaux
 - Sélection d'entreprises compétentes (concurrence entre les entreprises retenues)
 - Gain de temps entre la décision et la réalisation
- Pour les 2 marchés gains financiers sur la publication
- Utilisation de matériaux performants pour une augmentation de la durée de vie des ouvrages.

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

VALORISATION

- Personnel (formation)
- Matériels (véhicules, outils, nouvelles technologies)
- Anticipation des problèmes (changements de pompes avant qu'elles ne cassent, point de rentabilité, rapport entre le coût d'investissement et de fonctionnement, anticipation du changement des conduites...)

4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

REFONTE SECTEUR ADMINISTRATIF

- Logiciel de facturation
 - permet plusieurs factures par an,
 - rapproche la facturation par rapport à la date de relevé,
 - évite les lignes de trésorerie,
 - optimise les charges du personnel,
 - facilite le paiement (paiement en ligne)
 - outil de communication (site web)
 - gestion des stocks.

4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

CONCLUSION

- Rester dans son métier
- Anticipation
- S'investir (élus, agents)
- Investir à long terme
- Utiliser les outils de nouvelle technologie
- Dégager de l'autofinancement
- Gestion en bon père de famille.

4^e JOURNEES DE L'EAU DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Optimisation du fonctionnement des services d'eau et d'assainissement – l'autofinancement

Fabrice CONSIGLIO, IDE Consultant

L'adaptation des services d'eau potable et d'assainissement apparaît depuis plusieurs années comme l'un des défis majeurs pour faire face à un contexte de plus en plus contraint, dans lequel les aspects financiers pèsent pour une très large part :

- Emprunts plus difficiles à négocier
- Subventions moins systématiques ou soumises à conditions
- Charges à financer de plus en plus importantes (sous l'effet de la réglementation, des besoins de renouvellement, ...)

Dans ce contexte, il devient impératif pour les services d'eau et d'assainissement d'anticiper sur leurs stratégies d'investissement et de fonctionnement, et de se donner les capacités, à terme, d'assumer seul le recouvrement des charges.

Pour autant, chaque service, chaque territoire, se trouve dans une situation particulière qui ne permet pas d'être décrite par un modèle simple et dont la prévision serait systématique. Dans ces conditions, l'évaluation dans le temps de l'impact des décisions d'aujourd'hui est primordiale. Il s'agit d'un exercice de prospective économique dont l'analyse doit permettre de résoudre l'équation particulière et unique de chaque service.

Afin d'assurer l'équilibre financier du service, renforcer ses fonds propres, préserver une indépendance financière, limiter les charges financières,... l'autofinancement joue un rôle fondamental. Tout exercice de prospective économique montre d'ailleurs le bénéfice apporté par l'intégration d'autofinancement en terme de stratégie (et ce d'autant plus lorsque des charges d'investissement lourdes et régulières apparaissent dans le temps, du fait des besoins de renouvellement des équipements).

Cet autofinancement, en tant que mesure de financement interne, impose pour autant une redevance adaptée auprès de l'utilisateur.

L'objectif final est bien évidemment d'atteindre la redevance à l'utilisateur la plus basse possible, dans le respect des objectifs poursuivis par le service, et en tenant compte des contraintes du territoire.

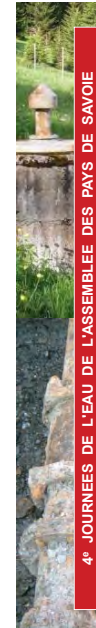


LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN
Pour une adaptation durable des services

4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

Optimisation du fonctionnement L'autofinancement

Fabrice CONSIGLIO



INTRODUCTION

■ Cadre de départ :

L'optimisation du fonctionnement des services d'eau et d'assainissement peut s'entendre selon 2 angles :

- Optimisation des **Charges**
- Optimisation des **Produits**

- Assurer l'équilibre financier
- Renforcer les fonds propres
- Garder une indépendance financière
- Limiter les charges financières

↳ **Autofinancement**

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



INTRODUCTION

■ Autofinancement :

Définition : « la part du financement des investissements générée par les recettes d'exploitation »

2 catégories de financements :

→ financement externe = emprunts, subventions, participations diverses

→ financement interne = **autofinancement**

Le recours à l'autofinancement implique l'augmentation du prix de l'eau

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013



INTRODUCTION

■ Constat :

Les Services Publics d'eau et d'assainissement évoluent dans un environnement de contraintes croissantes

→ **Emprunts** plus difficiles à obtenir

→ **Subventions** en baisse

→ **Charges** à financer importantes (*dont renouvellement*)

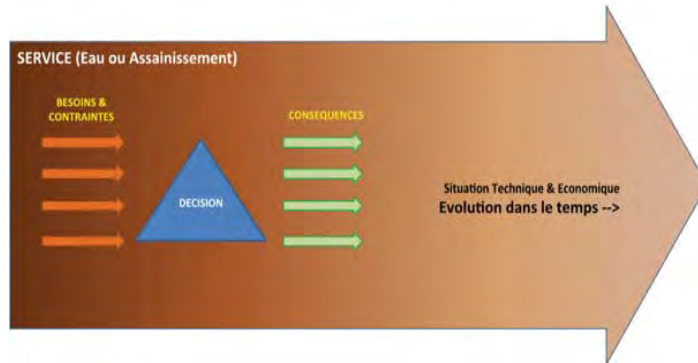
↳ **Anticiper** sur le plan de marche à suivre
Etre en capacité d'assumer seul le recouvrement des charges
« Se donner les moyens de ses ambitions ou revoir ses ambitions en fonction de ses moyens » (Président du SIAEP du Thiers, 19/09/2012)

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

ANALYSE PROSPECTIVE

▪ Dimension « temps »

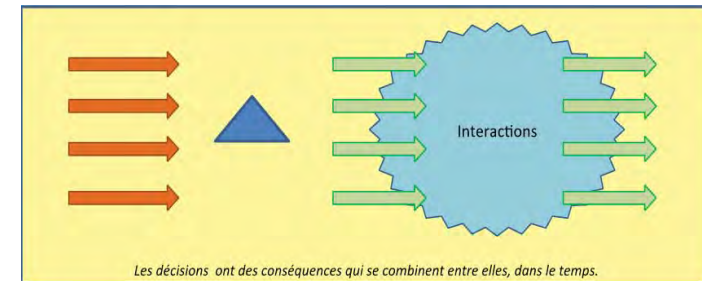


Parce que les infrastructures ont une durée de vie longue, l'évaluation de l'impact des décisions dans le temps est primordiale.

ANALYSE PROSPECTIVE

▪ Etude au « cas par cas »

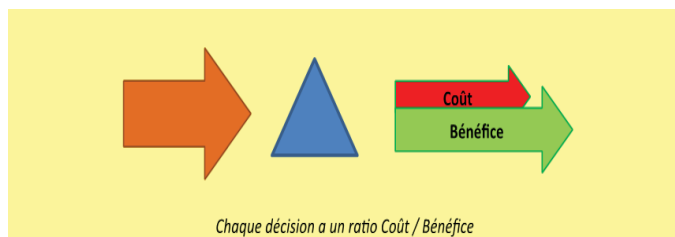
Chaque situation étudiée est particulière et ne peut être assimilée à un modèle simple et dont la prévision est systématique.



ANALYSE PROSPECTIVE

▪ Etude au « cas par cas »

Chaque situation étudiée est particulière et ne peut être assimilée à un modèle simple et dont la prévision est systématique.



EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

▪ Hypothèses du service

- Intercommunalité de **2 000 abonnés**
- Assiette de facturation = **240 000 m³** vendus (soit 120 m³/ab.an)
- Faible endettement (annuité de 20 000 €/an, extinction en 2020)
- Faible charge de personnel = **2 ETP**
- Programme de travaux de **3 000 000 €HT** sur 5 ans

Quelles sont les **conditions d'équilibre du service** ?

- Etape 1 : **sans** autofinancement
- Etape 2 : **avec** autofinancement



Mesure des **bénéfices** et des **coûts induits**

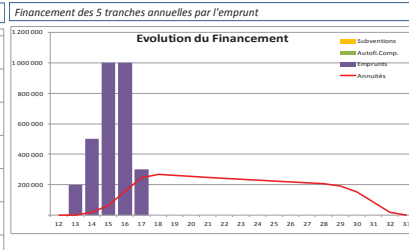
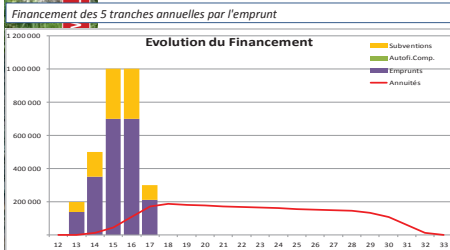
EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 1 : sans autofinancement

Avec Subvention (30%)

SANS Subvention



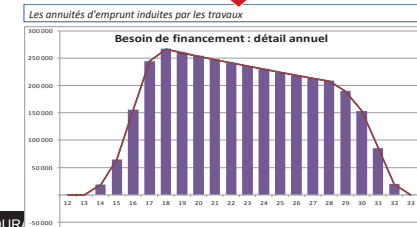
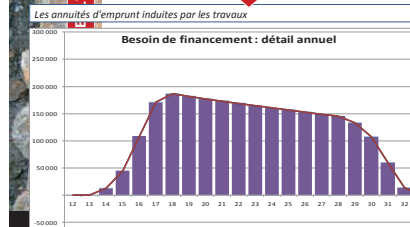
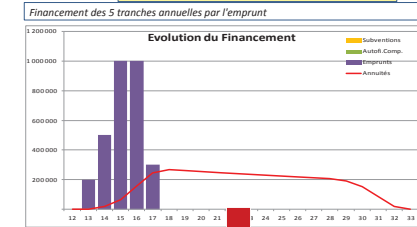
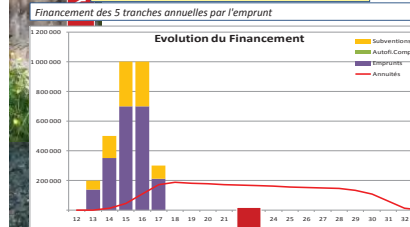
EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 1 : sans autofinancement

Avec Subvention (30%)

SANS Subvention



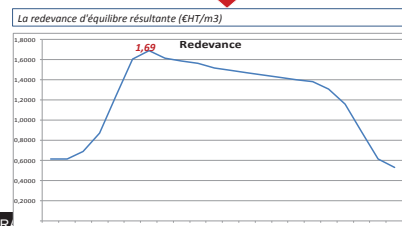
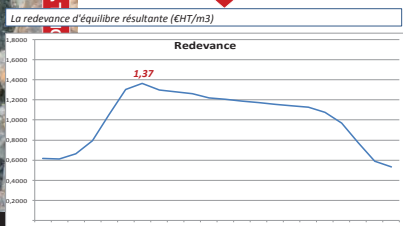
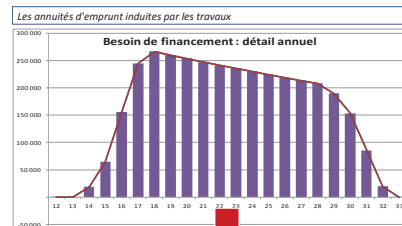
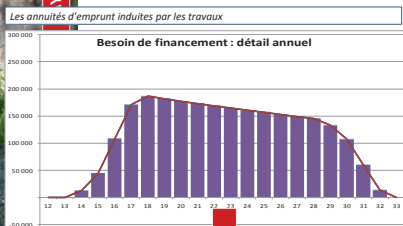
EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 1 : sans autofinancement

Avec Subvention (30%)

SANS Subvention



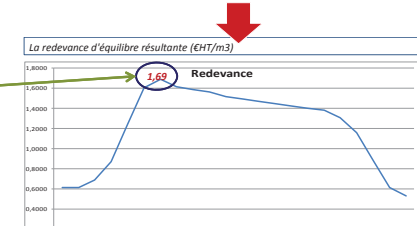
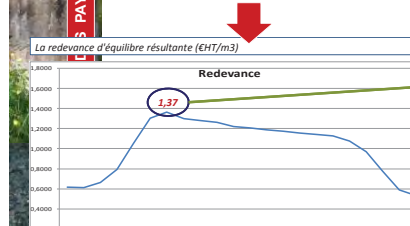
EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 1 : sans autofinancement

Avec Subvention (30%)

SANS Subvention



Résultat n° 1 :

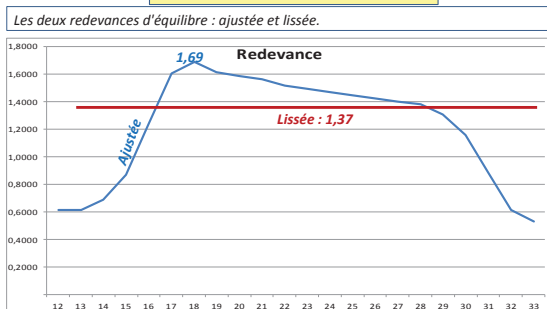
- Contrainte financière (perte de subvention)
- + choix de profil de Redevance le plus bas possible
- ➔ hausse de la Redevance

EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 2 : avec autofinancement

SANS Subvention



Résultat n° 2 :

Contrainte financière (perte de subvention)
+ choix de profil de Redevance lissée

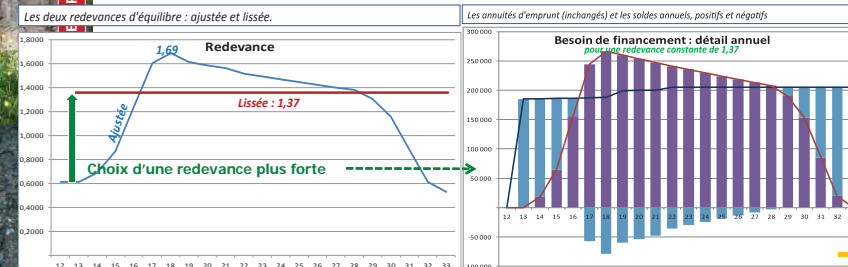
→ limitation des effets sur la Redevance à long terme

EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 2 : avec autofinancement

SANS Subvention



Résultat n° 2 :

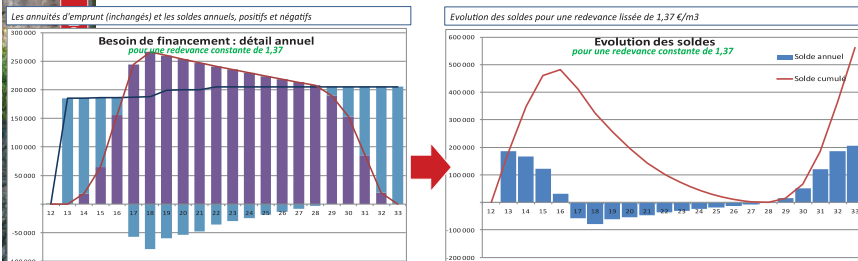
→ constitution d'excédents en début de période pour couvrir les périodes déficitaires

EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 2 : avec autofinancement

SANS Subvention



Résultat n° 2 :

→ constitution d'excédents en début de période pour couvrir les périodes déficitaires

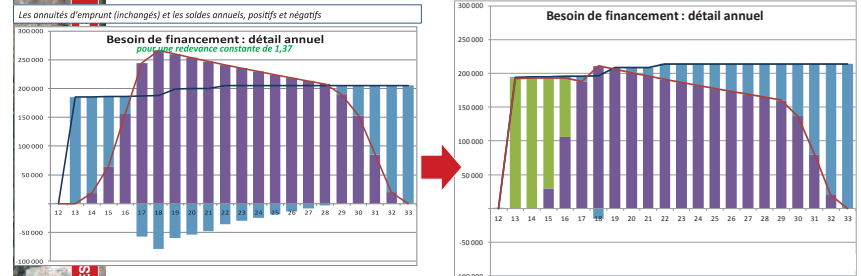
EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

Etape 2 : avec autofinancement

Situation initiale

Après conversion en autofinancement



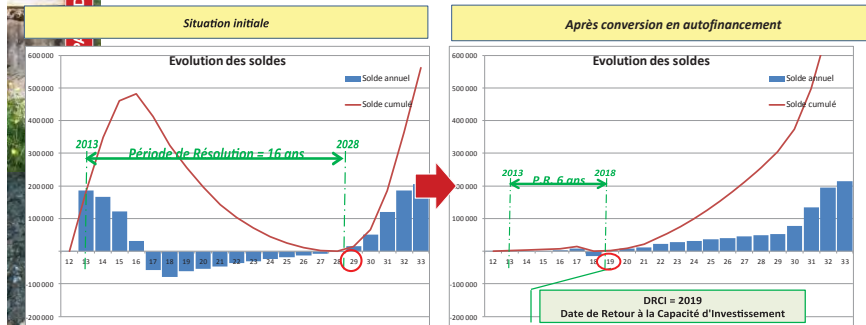
Résultat n° 2 :

→ conversion des soldes positifs de début de période en **Autofinancement**, diminuant d'autant le recours à l'emprunt.

EXEMPLE : SERVICE AEP

représentatif d'un type d'étude fréquemment réalisée

▪ Etape 2 : avec autofinancement



Résultat n° 3 :

Redevance lissée
+ autofinancement complémentaire

→ Amélioration de la Date de Retour à la Capacité d'Investissement

POUR CONCLURE

Point de départ :

→ Un contexte général (économique, environnemental, ...) qui se durcit

Objectif des services :

→ Fournir un service de qualité aux usagers, en maintenant le patrimoine en bon état de fonctionnement, dans le respect des obligations réglementaires...

→ ... tout en cherchant à maintenir le plus faible impact sur la redevance

Leviers possibles :

→ Maîtrise des recettes (**autofinancement**,...)

→ Maîtrise des dépenses (exemple du **SIAEP du Thiers**)

L'adaptation de la tarification de l'eau comme résultat d'une gouvernance d'agglomération

Denis BRONDEL, Chambéry Métropole

L'adaptation de la tarification de l'eau comme résultat d'une gouvernance d'agglomération – des actions développement durable... à la solidarité

Denis BRONDEL, Chambéry Métropole

La communauté d'agglomération Chambéry métropole est composée de 24 communes :

- 1 commune centre Chambéry : 58 300 habitants
- 10 communes périurbaines : 56 400 habitants
- 13 communes rurales : 11 300 habitants.

8 communes sur les 13 rurales ont rejoint la communauté d'agglomération en 2006 avec des besoins importants en équipements eau potable et eaux usées.

Chambéry métropole est d'autre part totalement intégrée au bassin versant du lac du Bourget et connaît depuis 2003 un déficit important en pluviométrie (7 années sur 10 à fin 2012), qui nécessite une réflexion pour préserver les ressources en eau et le milieu naturel en tenant compte des différents usages : domestique, agricole, loisirs, vie biologique... Chambéry métropole et son service des eaux sont par conséquent des acteurs majeurs du contrat de bassin versant du lac, au même titre que l'Agglomération aixoise.

De par ses compétences obligatoires, qui sont complétées par l'eau potable et l'assainissement au travers de ses 2 régies avec autonomie financière, Chambéry métropole est au cœur du développement durable : environnement, économie et social.

Ainsi, diverses actions ont été mises en œuvre au fil des années : Plan Climat et Energie, Plan Local Habitat et Développement Urbain, Plan de Déplacement Urbain, Plan d'Aménagement des Zones d'Activités Economiques, Schémas Directeurs et Zonages eau potable et assainissement et Programme Pluriannuel des Investissements pour

assurer à long terme la capacité financière de la Communauté d'agglomération.

En matière d'eau et d'assainissement, les actions engagées sont en cohérence avec ces grands plans d'actions et le contexte géographique :

- gestion patrimoniale optimisée : maintenance et renouvellement des ouvrages, réseaux, comptages,
- adaptation aux évolutions climatiques et recherches d'améliorations pour le long terme,
- adaptation aux évolutions des normes et de l'agglomération,
- adaptation aux lois et règles qui se durcissent,
- adaptation aux exigences des usagers et des élus communaux en assurant une coopération avec des pays du Sud et avec la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue au travers de la certification ISO 9001.

De plus, dans un contexte de baisse des consommations en eau qui représentent la principale ressource financière des 2 régies, il convenait de revoir le modèle de gestion de celles-ci afin d'en optimiser l'organisation et les dépenses, mettre en œuvre un mode de facturation binôme qui permette à terme de sécuriser une partie des recettes sans mettre en difficulté les petits consommateurs avec de faibles revenus et tout en assurant les besoins pour les investissements nécessaires aux objectifs mentionnés ci-dessus.

Depuis 2011, ce nouveau mode de facturation avec un abonnement en eau potable et un abonnement en eaux usées est effectif. Il est accompagné d'une facturation des m3 consommés en 2 tranches pour l'eau potable et les usagers raccordés au réseau eaux usées :

- une tranche à tarif réduit pour les 15 premiers m3, applicable à tous les usagers,
- une tranche à tarif fort pour les m3 consommés supplémentaires.

A noter également que pour les exploitants agricoles professionnels qui s'engagent avec Chambéry métropole par convention sur de bonnes pratiques en matière d'usage de l'eau et de produits phytosanitaires, le tarif de 1ère tranche est appliqué sur la totalité de leur consommation à usage professionnel.

D'autre part, dans le cadre de la maîtrise des impayés et pour aller vers la coupure d'eau pour les abonnés défaillants, plusieurs actions ont été mises en œuvre ou sont en cours :

- adhésion au Fonds de Solidarité Logement, dispositif partenarial géré par le Conseil général, qui permet d'aider les usagers en difficulté sociale,
- développement avec le TPM d'une politique de recherche préventive sur les impayés avec, après les premières relances et avant les procédures de saisie, la mise en œuvre de courriers d'annonce de coupure d'eau pour les usagers considérés en non-difficulté sociale,
- organisation interne pour la gestion de la base de données des abonnés et la mise à jour des coordonnées en lien avec les normes d'adressage postales.

Ainsi, au travers de ces différentes actions en matière d'investissements, mode de facturation, coopération décentralisée, un 4ème pilier vient consolider les actions de Chambéry métropole en matière de gestion durable de l'eau et de l'assainissement : la Solidarité.

Solidarité entre communes urbaines et rurales pour répondre aux besoins d'équipements en matière d'eau potable et eaux usées.

Solidarité entre usagers pour assurer les ressources financières des régies à moyen et long termes tout en préservant l'équité et les ressources dans le cadre du conventionnement avec les exploitants agricoles.

Solidarité du Nord vers le Sud dans le cadre d'actions de coopération financées par 0,3 % du budget des 2 régies dans le cadre de la loi OUDIN.



LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN
Pour une adaptation durable des services

4^e Journées de l'eau de l'Assemblée des Pays de Savoie

L'adaptation de la tarification de l'eau comme résultat d'une gouvernance d'agglomération

Des actions développement durable... à la solidarité

Denis BRONDEL, Directeur du Service Des Eaux

Chambéry Métropole



graie



4^e JOURNÉES DE L'EAU DE L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Chambéry métropole en 2013

Plus de 50 ans de coopération intercommunale



24 communes
126 000 habitants

superficie 26 300 hectares

2 Régies à simple
autonomie financière
pour gérer AEP et EU
et EPL canalisées

62 000 abonnés

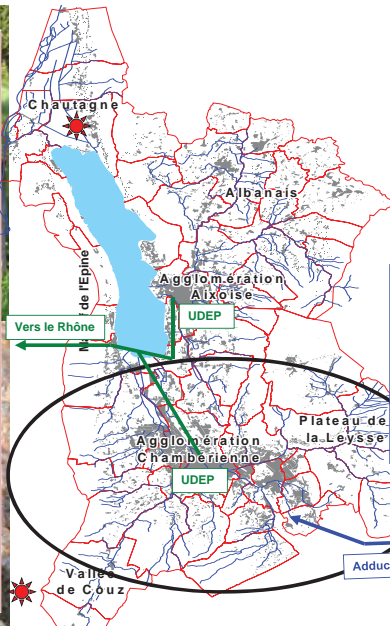
135 agents au SDE

COMMUNES	POPULATION	PART AEP	PART EU
Chambéry	46,50%	50,80%	57,10%
10 péri urbaines	44,80%	42,00%	39,60%
13 rurales	8,70%	7,20%	3,30%

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

4^e JOURNÉES DE L'EAU DE L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE



Le cycle de l'eau

Une agglomération totalement intégrée
dans le Bassin Versant du Lac du Bourget
Donc liée à l'Agglomération Aixoise pour la
protection des eaux du lac

Diversification des ressources en eau
potable et interconnexions recherchées

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et l'Urbanisme de la Région de Chambéry	1957
Avant Projet Général en AEP	1967
Service Unifié de l'Eau potable et Assainissement sous l'Egide du District Urbain	1997
Chambéry Métropole Communauté d'Agglomération	2001

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

4^e JOURNÉES DE L'EAU DE L'ASSEMBLÉE DES PAYS DE SAVOIE

Par ces compétences Chambéry métropole est au cœur du
développement durable : exemple d'action transversale



❖ Prise de conscience, par les
usagers de la qualité du service et
de son coût.

❖ Appropriation par les usagers
(habitants) de leurs ressources en
eau et participer à leur protection.

❖ participation des usagers à la
réduction des déchets

❖ Bénéficiaire d'une eau de boisson
150 à 300 moins chère qu'une eau
en bouteille

LA GESTION DE L'EAU DE DEMAIN - POUR UNE ADAPTATION DURABLE DES SERVICES

Mardi 9 & Mercredi 10 avril 2013

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole

Une volonté des élus pour engager des actions en faveur des pays du Sud dans le cadre de la loi OUDIN

Années	Bénéficiaires	Chap	Montants	Délibération	Budgets
	Service des lieux dpt du Gard et de l'Hérault	Reparation des digues dus à l'inondation du 1 ^{er} au 6 décembre 2003	2 000 €		
	Secours populaire départemental	Aide à deux organisations de secours aux populations insérées dans le mois lire des inondations de début décembre 2003	1 500 €		
	Crise rouge départementale	Adoption de la loi OUDIN	1 500 €		
2003	Hydraulique sans frontières	Adoption d'eau dans le village de MASSARA et formation de techniciens de l'eau à RAMALLAY (Pakistan)	2 000 €	2003-104C	
	Association l'île Flea	Adoption d'eau et création de sanitaires dans les écoles du village d'ILVA MICA (Roumanie)	1 500 €		
	Association « Solidarité SAVOIE-SAHÉL	Création d'un point d'eau avec forage pour l'école du village de GORGNEL (Burkina Faso)	1 500 €		
			10 000 €		
		Total	2 000 €	2004-105C	
2004	Hydraulique sans frontières	Tourisme Asie Sud Est	5 000 €	2004-205C	
	Pays de Savoie solidarité	Appel National psychologique en Roumanie	3 000 €	2004-153C	
2006	Hydraulique sans frontières	Projet de barrages à Grouden (Pala) permettant le maintien du niveau de la rive, et de la quantité d'eau dans les puits en saison chaude	5 000 €	2006-143C	
2006	Hydraulique sans frontières	Projet pilote pour adaction ADF: forage équipé de pompe avec château d'eau, alimentant un réseau de distribution muni de bornes fontaines et alimenté à partir d'une source géothermique pour 2 communes rurales (Pala)	1 500 €	2006-143C	
2007	Association Chambéry Ouhgouys	Renforcer le système d'approvisionnement en eau de la commune de Ouhgouys (Burkina Faso) grâce à la réalisation et l'équipement d'un forage productif.	5 000 €	2007-205C	
2008	Association Chambéry Ouhgouys	Renforcer le système d'approvisionnement en eau de la commune de Ouhgouys (Burkina Faso) grâce à la réalisation et l'équipement d'un forage productif.	10 000 €	2008-214C	
	Association Chambéry Adissab	Mission exploratoire pour adaction eau à Benoni au Bénin	5 000 €	2008-214C	
2009	Association Chambéry Ouhgouys	Elaboration pilot expérimental de 01 secteur d'approvisionnement en eau potable et mix pour la définition d'axes prioritaires pour 2010 et 2011	1 500 €	2009-160C	
	Hydraulique sans frontières	Participation au financement du Programme de l'Eau	1 000 €	2009-160C	
2010	Pays de Savoie solidarité	Soutien aux initiatives d'état régionales sur la commune de Dossaintes pour la réalisation de projets liés à l'eau et à l'assainissement	4 000 €	2010-010C	
	Crédit Agricole Rhône Alpes	Réalisation d'un puits de forage avec système de pompage et panneaux solaires au Mali	5 000 €	2010-153C	
	Association Nankoro	Adoption eau potable et assainissement à Benoni au Bénin	6 000 €	2010-153C	
	Association Chambéry Ouhgouys	Financement du projet d'approvisionnement et d'amélioration à l'accès à l'eau potable de la commune de Ouhgouys (Burkina Faso)	23 000 €	2010-175C	
2011	Hydraulique sans frontières	Adoption eau potable et assainissement à Benoni au Bénin	4 000 €	2010-153C	60 000 €
	Association Chambéry Savie Sahel	Accès eau potable commune Arbinda (Burkina Faso)	10 000 €	2011-017C	
	Association Chambéry Ouhgouys	Financement du projet d'approvisionnement et d'amélioration à l'accès à l'eau potable de la commune de Ouhgouys (Burkina Faso)	30 000 €	2011-073C	
	Asso Chambéry France-Japon	Séisme et tsunami au Japon	5 000 €	2011-097C	
2012	Hydraulique sans frontières	Appui aux projets de développement à Benoni au Bénin	5 000 €	2012-153C	60 000 €
	Association Chambéry Ouhgouys	Financement du projet d'approvisionnement et d'amélioration à l'accès à l'eau potable de la commune de Ouhgouys (Burkina Faso)	35 000 €	08/11/2012	
	COFOR International	Rehabilitation et création de forages hydrauliques pour 4 communes dans l'Est du Cameroun	13 000 €	25/09/2012	
2013	Association Chambéry Ouhgouys	Financement du projet d'approvisionnement et d'amélioration à l'accès à l'eau potable de la commune de Ouhgouys (Burkina Faso)	40 000 €	08/11/2012	60 000 €
	COFOR International	Rehabilitation et création de forages hydrauliques pour 4 communes dans l'Est du Cameroun	13 000 €	25/09/2012	
2014	COFOR International	Rehabilitation et création de forages hydrauliques pour 4 communes dans l'Est du Cameroun	12 000 €	25/09/2012	

200 000€ versés ou engagés depuis 2003 = 0,1% des budgets avec une montée en puissance = 0,3% depuis 2010

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole

Le patrimoine de l'eau potable en 2013

900 km de réseaux, 24 000 branchements pour 62 000 points de comptage
 4 puits principaux, 3 puits secondaires et 50 captages
 9 réservoirs communautaires et 95 réservoirs locaux
 9 st pompages communautaires, 13 st pompages locales et 11 surpresseurs

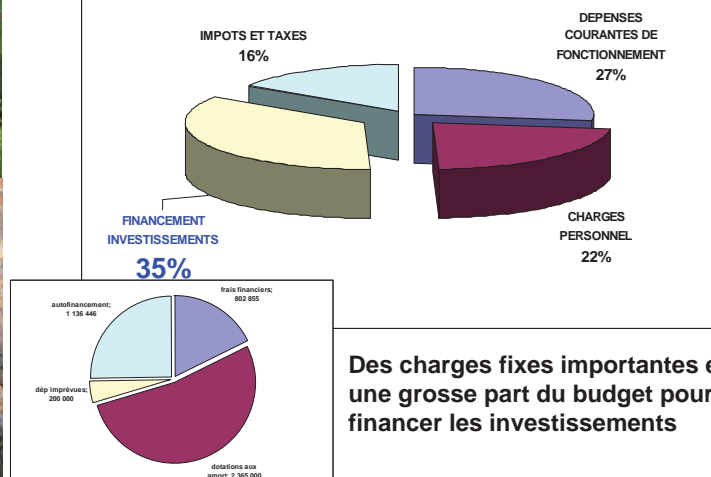
9 500 000 m3/ an produits / 6 500 000 m3 / an vendus : R NET = 72,5%

Objectif fixé par le projet d'agglomération = 80% R BRUT à l'horizon 2020

Rendement requis dans le cadre du Grenelle II collectivité mixte = 69,5%

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole

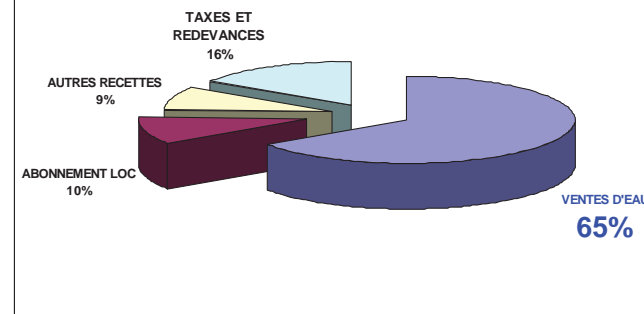
DEPENSES EXPLOITATION EAU POTABLE 2013 12 960 000€ HT



Des charges fixes importantes et une grosse part du budget pour financer les investissements

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole

RECETTES EXPLOITATION EAU POTABLE 2013 12 960 000€ HT



Des recettes sous fortes influences des volumes vendus

Le patrimoine pour les eaux usées en 2013

570 km de réseaux dont 82 km en unitaire et 490 km en séparatif
 1 UDEP principale en cours de modernisation
 2 STEP secondaires et 4 STEP typeFPR + 4 à 5 en cours ou projetées
 32 postes de relèvement
 3 DO principaux et 3 secondaires
 1 émissaire de rejet des eaux épurées au Rhône : galerie (12km) sous l'Epine, commune avec CALB

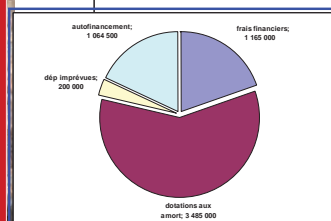
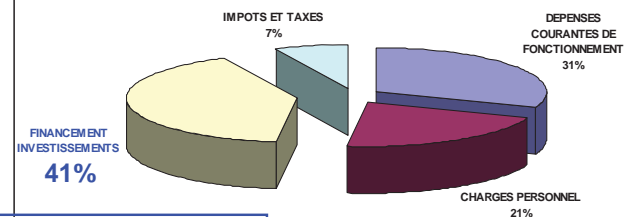
12 à 14 000 000 m3 / an traités à l'UDEP
 6 500 000 m3 / an facturés industriels compris
 50 à 60 conventions activités non domestiques signées ou en cours

2 objectifs majeurs

Améliorer la qualité des eaux du Lac du Bourget en cohérence avec le contrat de B.V.

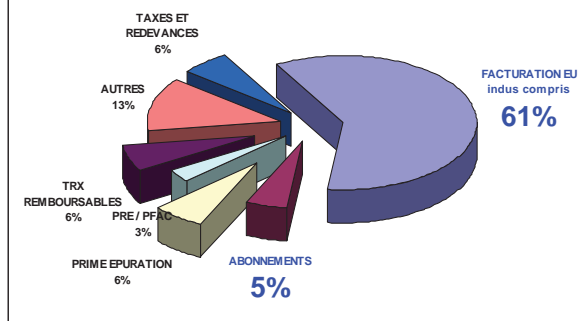
Ne pas dégrader la qualité du rejet au Rhône, respecter l'arrêté de rejet.

DEPENSES EXPLOITATION EAUX USEES 2013 12 960 000€ HT



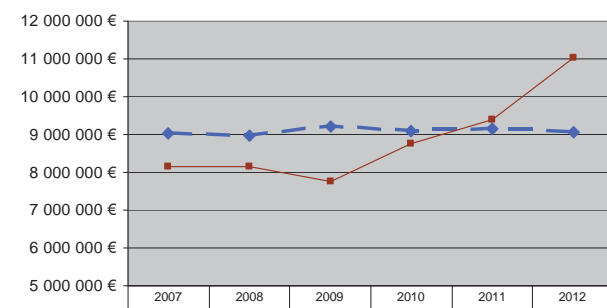
Des charges fixes importantes et une grosse part du budget pour financer les investissements

RECETTES EXPLOITATION EAUX USEES 2013 14 440 000€ HT



Des recettes également sous forte influence des volumes pour la Régie eaux usées

Evolution des dépenses "EXPLOITATION" des 2 Régies



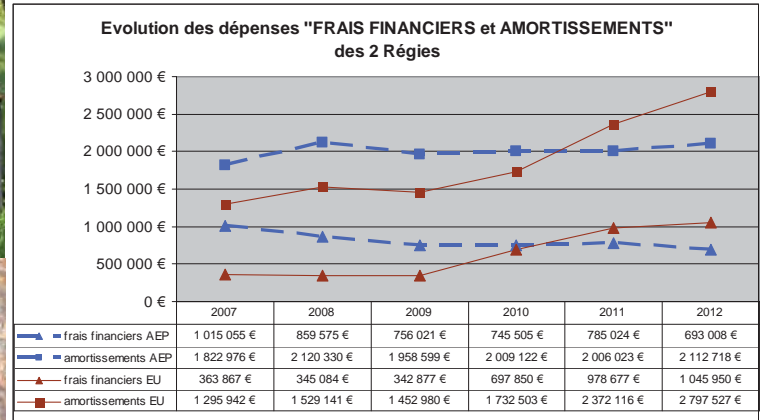
Une volonté de contraindre le budget eau potable pour absorber les augmentations nécessaires sur les eaux usées

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole



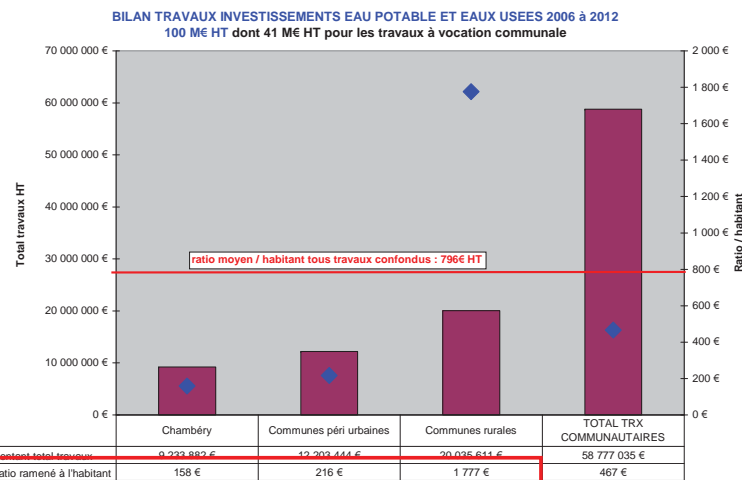
Les travaux de modernisation de l'UDEP : 48M€ HT entre 2009 et 2013
Reconstruire la nouvelle UDEP sur l'ancienne

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole



Situation structurelle pour l'eau potable : renouvellement du patrimoine
Situation conjoncturelle pour les eaux usées : nouveau patrimoine

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole
Les investissements réalisés : solidarité entre urbain et rural



Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole
Quels moyens financiers pour atteindre les objectifs ?

Contexte en 2009 / 2010

- Baisse des volumes vendus depuis 2003 : - 10%
- Pas d'abonnement en AEP et EU
- Pas de procédure coupure d'eau en cas d'impayés
- Augmentation des impayés : au 31 décembre année N par rapport rôle N-1
- Augmentation des mises en Non Valeur proposées par T.P.M.
- Forte demande de tarifs spécifiques exploitants agricoles
- 17 000 abonnés consomment entre 0 et 30m³ / an
- 30 000 abonnés consomment entre 30 et 120m³ / an
- 500 abonnés consomment entre 1 000 et 10 000m³ / an
- Quelques dizaines consomment plus de 10 000m³ / an
- 17 000 résidences principales sur 50 000 au total sont occupées par 1 seule personne
- 7 000 résidences principales occupées par une seule personne présentent 1 revenu équivalent à 1 seuil de pauvreté (700€ / mois)

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole Quels moyens financiers dans une période économique difficile ?

Les décisions prises en 2011 pour sécuriser une partie des recettes

- ❖ Mise en place d'un abonnement :
17€ en eau potable et 10€ en eaux usées (collectif)
- ❖ Application de deux tarifs par tranches de consommation, selon le seuil de 15 m3 (part vitale) :
 - Une tranche de 0 à 15 m3 à tarif bas :
HT eau potable = 0,915€ / m3 , eaux usées = 0,88€ / m3
 - Une tranche pour les volumes > 15m3 à tarif haut :
HT eau potable = 1.355€ / m3 , eaux usées = 1.22€ / m3
- ❖ Application du tarif de première tranche pour la surconsommation liée à une fuite
- ❖ Adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement

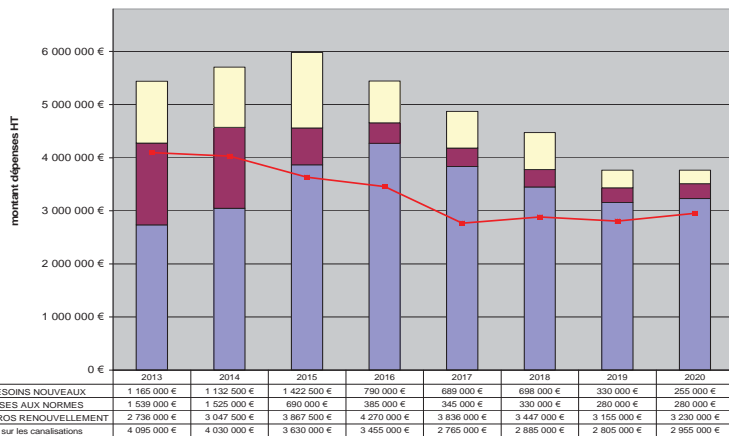
Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole Quels moyens financiers dans une période économique difficile ?

Les décisions prises en 2011 pour sécuriser une partie des recettes

- ❖ Création de deux catégories d'abonnés :
 - les exploitants agricoles
 - les autres consommateurs
- ❖ Application du tarif de première tranche pour la totalité de la consommation des exploitants agricoles dans le cadre de leur activité professionnelle
- ❖ sous réserve d'un conventionnement avec Chambéry métropole = bonne pratique :
 - Usages de l'eau
 - Usages des produits phytosanitaires
- ❖ Validation du circuit de relance en cas d'impayés et de coupure d'eau :
pour les usagers qui ne sont pas en difficultés = lien avec les organismes sociaux et le TPM

Gestion de l'eau potable Les investissements à venir

P.P.I. EAU POTABLE 2013 / 2020
Répartition des investissements par nature



• Le P.P.I eau potable (39,5M€ HT) : un fort % pour le renouvellement

• La part canalisations prépondérante = grille A.M.C

Gestion de l'eau potable Les investissements à venir

P.P.I. EAU POTABLE 2013 / 2020
Répartition des investissements par nature

Grille Analyse Multi Critères

- Pour Hiérarchiser le programme
- En conservant une coordination avec les aménagements

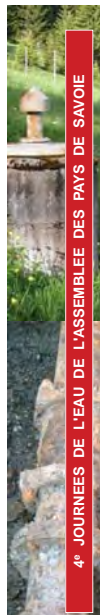
42 km jugés prioritaires

- 5 km / an intégrés au P.P.I. entre 2013 et 2020
- Objectif total canalisations : 1% du réseau renouvelé / an = 9 à 10 km / an

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
MISES AUX NORMES	1 539 000 €	1 625 000 €	690 000 €	385 000 €	345 000 €	330 000 €	280 000 €	280 000 €
GROS RENOUVELLEMENT	2 736 000 €	3 047 500 €	3 867 500 €	4 270 000 €	3 836 000 €	3 447 000 €	3 155 000 €	3 230 000 €
trix sur les canalisations	4 095 000 €	4 030 000 €	3 630 000 €	3 455 000 €	2 765 000 €	2 985 000 €	2 805 000 €	2 955 000 €

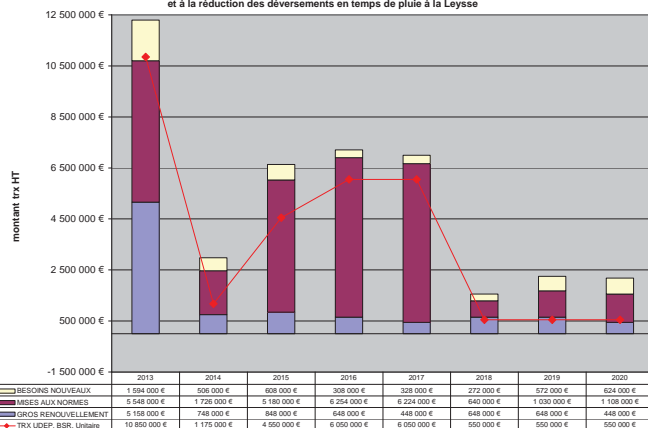
• Le P.P.I eau potable (39,5M€ HT) : un fort % pour le renouvellement

• La part canalisations prépondérante = grille A.M.C



Gestion de l'assainissement Les investissements à venir

P.P.I. EAUX USEES 2013 / 2020
effort consacré à la fin de l'opération de modernisation de l'UDEP
et à la réduction des déversements en temps de pluie à la Leyse



- Le P.P.I. eaux usées (39,5M€ HT) : très impacté par les besoins nouveaux
- Fin opération UDEP et BSR en aval 3 principaux D.O. + UNITAIRE



Gestion de l'assainissement Les investissements à venir

Le réseau unitaire et les D.O.

- Le réseau unitaire du centre ville (2 siècles) sous influence des événements pluvieux et des niveaux de la nappe phréatique.
- Les 3 principaux D.O. de l'agglomération sous influence de ce réseau unitaire.

10 km jugés prioritaires à rénover

- Programme engagé en 2009
- 1 M€ HT / an sur 15 ans : 50% EU et 50% EPL

- Le P.P.I. eaux usées (39,5M€ HT) : très impacté par les besoins nouveaux
- Fin opération UDEP et BSR en aval 3 principaux D.O. + UNITAIRE



Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole Quels moyens financiers dans une période économique difficile ? Sécuriser une partie des recettes sans pénaliser les petits

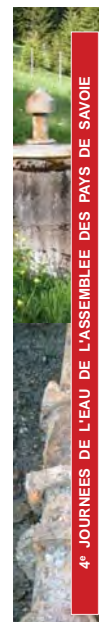
	Eau potable	Assainissement
Section investissement	Emprunt nouveaux: 2013-2014-215 4,85 % sur 15 et 20 ans- Après 2015: 4,50% sur 25 ans Durée d'amortissement des réseaux 60 ans	
	Durée d'amortissement des ouvrages de génie civil: 40 ans	
	Extension de STEP: 50 ans-Matériel électromécanique 15 ans Travaux d'électricité -automatisme: 7ans	

Les réflexions complémentaires menées pour préparer 2013 à 2020 en s'approchant de l'inflation...
(panier de la ménagère : 2%, 2012 à 2013)

	Eau potable	Assainissement
Charges	Evolution des charges très mesurée à partir de 2014	
	Charges courantes : inflation +2% par an	
	Frais de personnel : +2,5 %/an	
	Réduction actée jusqu'en 2015 de la RODP reversée aux communes	
	Admission en non valeur: 45 K€/an et par budget	
	Evolution des redevances de l'agence de l'eau (pollution domestique et réseaux de collecte)	
	Intégration du loyer du siège futur en année pleine en 2018 (200 K€ par régie)	
	Pour 2013: évolution proposées dans la dernière version du BP 2013	

	Evolution des produits	
Produits	Evolution de + 5% par an des abonnements de 2013 à 2018	
	Evolution de + 10% par an des abonnements de 2013 à 2015 et de 5% de 2016 à 2018	
	Eau potable : 6 400 000m3 => tranche 1 : 900 000 m3 => tranche 2 : 5 500 000 m3	Eaux usées : 6 800 000m3 VENDU => tranche 1 : 900 000 m3 => tranche 2 : 5 900 000 m3
	Vente d'énergie 150 K€ avec prog de 2%/an	
	PRE/PFAC en moy 600K€/an	
	Prime d'épuration: 920 K€ en 2013 +2%/an	
Travaux facturés +2,5%/an- Travaux en régie +5 %/an- Produits exceptionnels: +0%		
Autres produits : inflation +2% par an		
Evolution de la tranche 1 (900 000 m3) de 0 à partir de 2014 après baisse en 2013		
Pour 2013: évolution proposées dans la dernière version du BP 2013		

Les % d'évolution proposés sont des évolutions nominales et non réelles (pas de prise en compte de l'inflation)



Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole Quels moyens financiers dans une période économique difficile ?

Les décisions principales en 2013 pour le financement du P.P.I. à 100%

Abonnements
AEP : + 5% / an à partir de 2013 = 24€ HT en 2018
EU : + 10% / de 2013 à 2015 et + 5% à partir 2016 = 17€ HT en 2018

Tarif m3
Tranche basse : baisse entre 2012 et 2013, stabilité années suivantes
Tranche haute : équilibre du budget avec pour incidence :
3% par an l'eau potable
2% par an pour les eaux usées

Incidences sur les ratios financiers

Eau potable : encours / épargne brute = évolution 8,8 à 11,4
durée de vie de la dette = évolution de 7,7 à 8,7
Eaux usées : encours / épargne brute = évolution 8,9 à 12
durée de vie de la dette = 11,5 à 9,6

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole
Quels moyens financiers dans une période économique difficile ?

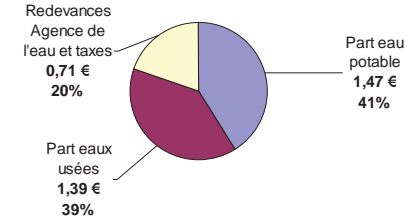
Bilan sur la facture avec application des tarifs 2013

Volume	2012	Evol	2013	Part ABT
Absence de consommation	30,602 €	6,91%	32,718 €	100,0%
15 m ³	66,123 €	3,51%	68,442 €	47,8%
30 m ³	115,508 €	3,60%	119,672 €	27,3%
120 m ³	411,817 €	3,70%	427,051 €	7,7%
200 m ³	673,093 €	4,04%	700,276 €	4,7%

- Augmentation de 2% sur la part influencée par Chambéry métropole
- Augmentation de 1,5% supplémentaire par les redevances Agence de l'eau : prélèvement milieu naturel et surtout pollution

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole
Quels moyens financiers dans une période économique difficile ?

Répartition des recettes pour 1 m³ en 2013 = 3,56€
(base de calcul 120 m³)



427 € TTC pour 120 m³ consommés = 1,17€ / jour

Équivalent à des achats de la vie courante

Gestion de l'eau potable et de l'assainissement à Chambéry métropole
Quels moyens financiers dans une période économique difficile ?

3,56 € par m³ en 2013
Usager raccordé en eaux usées

Aide pays du Sud	0,01 €
franche basse + FSI	0,05 €
Investissements	1,24 €
personnel SDE	0,71 €
autres exploitation	0,84 €
taxes et redevances	0,71 €

Répartition de la part consacrée aux investissements

Travaux à vocation communautaire	0,73 €
travaux sur la ville centre	0,11 €
travaux sur les communes péri urbain	0,15 €
travaux sur ls communes rurales	0,25 €

Conclusions

La gestion durable pour le Service des Eaux de Chambéry métropole peut se résumer par des engagements forts auprès des usagers et élus :

La qualité de l'eau distribuée et la protection du milieu naturel

La qualité et la continuité du Service rendu

La performance et la pérennisation des équipements

L'équité de traitement et le respect des grands objectifs transversaux

Ces engagements sont intégrés dans le référentiel ISO 9001 du Service Des Eaux que l'AFNOR vient de certifier.

Les investissements réalisés et à venir pèsent fortement sur les budgets et donc sur les tarifs, mais sont essentiels pour garantir la pérennité de l'ensemble.

Les réflexions en cours au niveau national et parfois local semblent évoluer vers une tarification progressive mais aussi sociale.

Est-ce bien le rôle des Services d'eaux de gérer le social au niveau de chaque usager ?

Références

Territoires de l'Assemblée des Pays de Savoie

- Conseil Général de la Savoie (2013)
Le Plan Climat Energie Territorial. 146 pages,
http://www.cg73.fr/include/viewFile.php?idtf=22951&path=69%2F22951_1361876607_PCET_document_Fev2013.pdf
- Conseil Général de la Haute-Savoie (2012)
Rapport Plan Climat-énergie. 233 pages
<http://www.cg74.fr/download/site-principal/document/deliberations/conseil-general/annexe-derlib-cg-2012-237-rapport-plan-climat-energie-2012.pdf>
- Conseil Général de la Savoie (2011)
Observatoire savoyard de l'environnement. Bilan 2010 - n°18.
L'eau. pages 33-50 : http://www.environnement-savoie.fr/uploads/Document/5f/18923_1339418768_Ose18_document_entierreduit.pdf
- Conseil Général de la Haute-Savoie (2010)
Observatoire départemental de l'eau. Edition 2009, 52 pages
- Groupe de travail Savoie 2020 (2010)
Le Livre Blanc du climat en Savoie. 137 pages,
http://www.cg73.fr/include/viewFile.php?idtf=15876&path=WEB_CHEMIN_15876_1279895106.pdf

Sites internet des partenaires

- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
<http://www.eaurmc.fr>
- Chambéry Métropole
<http://www.chambery-metropole.fr>
- Conseil Général de Haute-Savoie
<http://www.cg74.fr>
- Conseil Général de Savoie
<http://www.cg73.fr>
- Graie – Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau
<http://www.graie.org>
- Ville d'Aix-les-Bains
[http:// www.aixlesbains.fr/](http://www.aixlesbains.fr/)
- Ville de Metz-Tessy
[http:// www.metz-tessy.fr/](http://www.metz-tessy.fr/)



Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau
Domaine scientifique de la Doua - CS 52132 - 69603 Villeurbanne cedex
Tél : 04 72 43 83 68 - Fax : 04 72 43 92 77
E.mail : asso@graie.org - www.graie.org



Reproduit sur papier recyclé Cyclus **Papier recyclé**